

**PROGRAMME DÉCENNAL DE
DÉVELOPPEMENT DE
L'EDUCATION**

**LES GRANDES ORIENTATIONS DE
LA POLITIQUE EDUCATIVE**

Janvier 2000

SOMMAIRE

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

III . AXE REFERENTIEL DU PROGRAMME DECENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION : UN VILLAGE, UNE ECOLE ET / OU UN CENTRE D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT

IV. AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME DECENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

V. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

VI. RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

I. INTRODUCTION

1.1. ENVIRONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF

1.1.1. Physique et démographique

Le Mali est un pays situé au centre de l'Afrique de l'Ouest ; il est enclavé et connaît un climat allant du soudanais au saharien.

Le Mali est sous peuplé : Environ 10 millions d'habitants sont dispersés sur 124 1000 km² ; la grande majorité de la population, environ 80%, vit en milieu rural dans un environnement caractérisé au nord par la désertification et au sud par une dégradation de l'écologie. Les sédentaires constituent 94% et les nomades 6%. La population est composée de 51% de femmes et 49% d'hommes.

La population croît de 3,7% par an et est très jeune : 67% ont moins de 25 ans. Pour ces 67%, les chances d'accéder à une éducation formelle ou non formelle sont encore bien faibles.

1.1.2. Socropolitique

Le Mali prend ses racines culturelles, sociales et politiques dans les empires qui se sont succédés dans cet espace géographique depuis le 8ème siècle. C'est dire toute la diversité et la richesse d'un tel pays qui peut revendiquer le statut de nation. Cependant, cet héritage connaît aussi les contraintes liées au poids de 12 siècles de traditions et d'organisation sociale.

Le Mali a été colonisé par la France pendant 70 ans et accéda à l'indépendance en 1960. Les huit premières années de l'indépendance ont été marquées par une gestion socialiste, suivies par un coup d'état militaire qui pendant 23 ans instaura un régime de dictature affectant profondément les options politiques et les structures de gestion de l'état.

En 1992, un président et une assemblée nationale ont été élus démocratiquement et depuis, les nouvelles options de démocratisation et de décentralisation offrent au système éducatif de grandes opportunités d'expansion sur les plans à la fois quantitatif et qualitatif.

1.1.3. Economique

Le seuil de pauvreté au Mali se situe légèrement en deçà du seuil mondial, la population pauvre se situant surtout en milieu rural et chez les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes.

Les potentialités dans les secteurs primaire et secondaire sont cependant importantes : l'agriculture (riz et coton surtout) et l'élevage enregistrent un accroissement dans la production. L'industrie, notamment textile, les mines et le BTP connaissent aussi un essor important. Le secteur tertiaire, comprenant surtout des fonctionnaires, a connu un ajustement structurel et une plus grande implication du privé.

Depuis 1992, les autorités se sont engagées dans des réformes importantes dans le domaine de l'économie, les dépenses publiques sont mieux maîtrisées et des efforts sont faits en direction des secteurs sociaux : en 1996 l'Etat a consacré 22,53% de son budget à l'éducation et 8,31 à la santé.

1.1.4. Institutionnel

A un régime socialiste centralisateur avec gestion de planification a succédé un régime militaire qui s'est déclaré d'une politique libérale tout en gardant les structures administratives appartenant au socialisme.

A partir de 1985, le Mali adopte un programme d'ajustement structurel avec les mesures de coupures drastiques dans le système d'administration et de gestion du pays ;

En 1992, l'option d'édification d'une société démocratique et pluraliste sur le plan politique fait obligation à l'Etat de mettre en œuvre les stratégies de la politique de décentralisation. Le redécoupage territorial, le transfert et l'exercice des compétences par les collectivités territoriales avec une administration déconcentrée et un désengagement progressif et partiel de l'état sont autant d'atouts pour le développement institutionnel du système éducatif.

1.2. HISTORIQUE ET EVOLUTION

De l'Université de Sankoré à Tombouctou au 14ème et 15ème siècles à l'école française introduite à Kayes en 1886 en passant par les Médersas, le système éducatif malien a enregistré des résultats plus qualitatifs que quantitatifs. A Sankoré, étaient formés des savants et à l'école française des cadres en nombre et en qualité nécessaires aux besoins immédiats de l'administration coloniale. Il faut signaler que si l'école française ne cherchait pas à former une élite elle a cependant cherché à recruter (avec

peu de succès) les enfants de la chefferie traditionnelle. Ce sont sûrement les Médersas qui ont eu l'approche la plus large, étant un enseignement essentiellement religieux, tous les enfants, théoriquement, y avaient accès.

A l'indépendance en 1960, 7% de la population malienne étaient passés par l'école française et 93% étaient qualifiés d'analphabètes dans un système jugé comme le seul permettant d'accéder à l'instruction. La référence étant l'école française ou moderne, le Mali va s'efforcer comme tous les autres pays nouvellement indépendants de former le maximum de ses enfants à travers ce système.

La Réforme de 1962 se donne alors l'ambition d'atteindre dans les meilleurs délais et à coûts réduits l'enseignement universel. De 1962 à 1992, trente ans après, les chances de réussite d'un tel objectif se sont avérées bien minces : de 7% on est passé à 32,8% et le système présente encore de grandes insuffisances dans la politique, les stratégies et les ressources. En effet, le système éducatif se caractérise par :

- des taux faibles d'inscription et de scolarisation, taux qui en plus, cachent des disparités régionales, entre centres urbains et zones rurales et entre sexes;
- un rendement interne et externe bas ;
- une articulation des cycles et une cohérence interne plutôt déséquilibrées;
- des coûts encore trop élevés dont les sources sont soit mal identifiées soit au bord de l'essoufflement ;
- des contraintes institutionnelles bloquant le développement du système.

Si à partir de 1992 l'école malienne connaît un début de solution notamment sur le plan de l'amélioration des taux, il faudra cependant entreprendre des changements profonds pour pouvoir faire face à une demande sociale d'éducation croissante.

II. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

2.1. OPTIONS FONDAMENTALES

La Constitution du Mali stipule en son article 18 que "Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc".

L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi".

- La 3^e République, convaincue que la Paix est une condition sine qua non pour le développement humain durable, opte pour une éducation et une culture de la paix.
- La 3^e République, pour réaliser son option d'édification d'une société démocratique, solidaire et juste, a choisi la décentralisation.
- La 3^e République, en optant pour une économie libérale, confère un rôle accru au secteur privé à travers sa promotion et son expansion.
- La 3^e République affirme la priorité accordée au développement des ressources humaines, notamment à travers :
 - . Une éducation fondée sur les valeurs culturelles malien[n]es mais résolument tournée vers les valeurs universelles.
 - . Une éducation qui forme la citoyenne et le citoyen libres, jouissant de leurs droits, exerçant leurs responsabilités et accomplissant leurs devoirs ; un citoyen et une citoyenne capables de promouvoir le développement sociopolitique, économique et culturel du Mali.
- La 3^e République souscrit aux recommandations de la Conférence Mondiale de Jomtien et des différents MINEDAF.
- La 3^e République, initiatrice des Perspectives de Ségou, de l'Année de l'Education et de la Décennie de l'Education en Afrique, décide de la Refondation de son système d'éducation.

2.2. LE CADRE PHILOSOPHIQUE

Le Mali en optant pour une école démocratique dans un contexte décentralisé fait un choix très clair quant à l'importance du rôle et de la place des communautés et des collectivités territoriales pour réaliser un changement profond, pour refonder son système d'éducation.

Cette refondation ne pourra se faire que si les communautés, les collectivités sont véritablement partie prenante de la question éducative.

Cela veut dire que les communautés s'approprient l'école, que l'école est conforme à leurs aspirations, que l'école répond à leurs besoins vitaux de développement, que l'école fait partie de leur vie de tous les jours et est intégrée à l'environnement socioculturel. Alors seulement on peut espérer gagner le pari d'une école qu'elles acceptent de gérer autant sur les plans financier que social et intellectuel.

Il est essentiel que les initiatives soient encouragées chez les communautés et les collectivités, qu'elles soient systématiquement associées, consultées dans les actions et les prises de décision concernant l'école (infrastructures, recrutement, contenus des enseignements, gestion matérielle et financière).

L'école malienne se développera si ces conditions sont réunies, si les représentants des communautés jouent effectivement leur rôle à travers les organisations mises en place par elles-mêmes (APE, conseil de gestion scolaire, etc.) et formées pour ce faire. Des structures telles que les ONG, les associations, les services déconcentrés, doivent renforcer les capacités de planification, de programmation, de suivi et de gestion des organisations communautaires.

III . AXE REFERENTIEL DU PROGRAMME DECENTNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION : UN VILLAGE, UNE ECOLE ET / OU UN CENTRE D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT

L'éducation constitue la priorité des priorités pour la 3^e République, d'où l'option de la Refondation du système éducatif. La concrétisation de cette option a été traduite dans le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui vise une scolarisation universelle à travers les écoles fondamentales et les Centres d'Education pour le Développement (CED).

L'objectif "un village, une école et/ou un CED" permettra en effet de :

- garantir l'équité à l'école, en particulier de renforcer l'éducation des filles et la formation des femmes ;
- donner un sens et un contenu au slogan "l'école aux communautés" ;
- lutter efficacement contre les phénomènes d'abandon et de mauvaise fréquentation scolaire ;
- consolider la politique de décentralisation ;
- réaliser l'alphabétisation pour tous.

La mise en œuvre de cet axe référentiel du PRODEC passe par la création dès octobre 2000 des conditions optimales pour doter chaque village malien de "*au moins une école fondamentale ou un Centre d'Education pour le Développement : ou un village une école fondamentale et un CED. Une école fondamentale en refondation et un CED qui ne soit plus une alternative mais un pilier de l'éducation de base.*"

La réussite de cette grande entreprise nécessitera :

1. la mobilisation exceptionnelle des ressources nationales (celles de l'Etat, des collectivités territoriales, du privé et des communautés). Il n'y aura jamais d'éducation de base pour tous en comptant exclusivement sur l'apport externe. Compter sur les ressources propres, conduit à faire des choix stratégiques dans les postes de dépenses : La priorité sera accordée au personnel enseignant et d'encadrement par rapport aux infrastructures coûteuses.
2. la mise en place de structures d'encadrement et de formation de proximité qui tiennent compte des réalités géographiques, socioculturelles et économiques. Il s'agit :

- des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) qui remplaceront les Inspections d'Enseignement Fondamental (IEF) actuelles ;
- des Instituts de Formation des Maîtres qui remplaceront les Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général (IPEG) et l'Ecole Normale Secondaire (ENSEC) actuels ;
- des Académies d'Enseignement qui remplaceront les Directions Régionales de l'Education actuelles .

IV. AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME DECENTNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

La politique éducative s'inscrit dans le cadre des options fondamentales de la 3^e République, énoncées ci dessus.

La politique éducative, pour être cohérente et efficace, doit être en articulation avec les autres secteurs de développement.

La politique du secteur de l'éducation s'articule autour des 11 axes prioritaires suivants :

- **1. Une éducation de base de qualité pour tous**
- **2. Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie**
- **3. Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant**
- **4. Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés**
- **5. Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français**
- **6. Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique**
- **7. Une politique soutenue de formation des enseignants**
- **8. Un partenariat véritable autour de l'école**
- **9. Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaires à la refondation du système éducatif**
- **10. Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires**
- **11. Une politique de financement du système éducatif soutenue, équilibrée, rationnelle et s'inscrivant dans la décentralisation.**

4.1. UNE EDUCATION DE BASE DE QUALITE POUR TOUS

4.1.1. Etat des lieux

L'éducation de base comprend les sous-systèmes formel (Education Préscolaire, Enseignement Fondamental, Education Spéciale) et non formel (Alphabétisation Fonctionnelle, Centres d'Education pour le Développement, Centres d'Apprentissage).

4.1.1.1. Education préscolaire et spéciale

L'éducation préscolaire compte 194 institutions tandis que l'Education Spéciale en compte sept (7). La quasi-totalité de ces institutions se trouve implantée à Bamako. Le taux de pré-scolarisation est de 1,53% et 0,5% de taux de scolarisation pour l'éducation spéciale en 1996. L'éducation préscolaire et spéciale se caractérise par une insuffisance en personnel enseignant et d'encadrement.

Au plan qualitatif, on note une inadaptation des contenus d'éducation, une insuffisance de qualification du personnel enseignant et d'encadrement, le sous-équipement, la mauvaise qualité de l'enseignement, l'insuffisance du suivi pédagogique.

4.1.1.2. Enseignement Fondamental

L'Enseignement Fondamental se caractérise par :

“ Un déséquilibre profond entre offre et demande sociales d'éducation :

- avec près de 25% de son budget, le Mali ne parvient à scolariser que 43,6% des enfants en 1996 ;
- les filles, bien qu'en plus grand nombre, ne sont scolarisées qu'à 34%.

Or, le Droit à l'éducation pour tous les enfants est un droit inscrit dans la Loi Fondamentale.

“ La faiblesse des rendements interne et externe de l'Enseignement Fondamental :

- forts taux de redoublement et d'abandon (respectivement de 18% et 5% au premier cycle et 17% et 14% au second cycle) en 1996 ;
- inaptitude des enfants ayant suivi cet enseignement à s'insérer convenablement dans leur milieu.

Ces faits sont révélateurs de graves problèmes liés à la formation des enseignants, aux contenus et aux méthodes d'enseignement.

☞ *La multiplicité des expériences éducatives sans grande cohérence entre elles :*

- écoles publiques, écoles privées, écoles communautaires.

☞ *La faible implication des communautés dans la vie de l'école :*

- l'école est perçue par les populations comme une institution de l'Etat et au service de l'Etat. De ce fait, elles ne participent pas à sa gestion.

4.1.1.3. Education Non Formelle

Au Mali, l'Education non formelle comprend, outre l'Alphabétisation Fonctionnelle, les Centres d'Education pour le Développement (CED) et toutes les autres structures d'apprentissage du secteur informel (Centres d'Orientation Pratiques, Centres Ménagers...).

Cependant, dans la réalité, seuls l'alphabétisation fonctionnelle et les CED sont pris en compte dans la politique officielle de développement de ce sous-secteur de l'éducation.

☞ *L'Education non formelle se caractérise par :*

- un taux faible d'alphabétisation (23% dont 7% pour les femmes) en 1996 ;
- un développement timide des CED ;
- une faible capacité de suivi des activités d'éducation non formelle par les services compétents.

4.1.1.4. Enseignement Normal

L'Enseignement Normal a pour mission la formation initiale des maîtres pour les premier et second cycles de l'Enseignement Fondamental. Il contribue à l'élévation du taux de scolarisation par la formation en nombre suffisant d'enseignants.

L'Enseignement Normal se caractérise par :

- un faible nombre d'établissements : cet ordre d'enseignement ne comptait que cinq (5) écoles de formation en 1996 (contre huit en 1990) dont quatre (4) Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général (IPEG) formant des maîtres pour le premier cycle et une (1) Ecole Normale Secondaire

- (ENSEC) formant les maîtres pour le second cycle (toutefois, il faut signaler que l'ENSEC est logée dans les locaux du lycée de Bougouni) ;
- une insuffisance de qualification des enseignants dans la didactique de leur discipline ;
 - une insuffisance numérique du personnel enseignant notamment en mathématiques, physique, chimie, histoire, géographie, éducation physique et sportive, dessin et musique. L'accroissement des effectifs de la population scolarisable entraînera, sans aucun doute, un besoin plus grand en personnel enseignant ;
 - une insuffisance de matériel didactique se traduisant par le sous-équipement des laboratoires et ateliers de technologie, le manque de manuels et l'absence d'ouvrages pédagogiques de référence ;
 - l'absence de personnel d'encadrement et de supervision qualifiés pour les écoles normales (Inspecteurs notamment).

4.1.2. Options fondamentales

L'Education de Base est un minimum éducatif consistant à savoir lire, écrire, calculer et acquérir des habiletés permettant à l'apprenant, soit de s'insérer dans la vie active, soit de poursuivre ses études.

L'option consiste à concevoir l'éducation de base comme un ensemble cohérent des différents sous-secteurs comprenant l'Education Préscolaire, l'Enseignement Fondamental, l'Education Spéciale, l'Alphabétisation Fonctionnelle, les Centres d'Education pour le Développement, les Centres d'Apprentissage.

L'Education de Base, à travers notamment l'Enseignement fondamental et les CED, constitue la priorité du Programme Décennal de Développement de Développement de l'Education.

4.1.2.1. Education préscolaire

L'Etat définit la politique en matière d'éducation préscolaire et assure le suivi de sa mise en œuvre. De même, il est le principal responsable de la formation et du suivi pédagogique des éducateurs préscolaires.

Pour permettre un développement rapide de l'éducation préscolaire, l'option est d'identifier et de valoriser toutes les structures pouvant accueillir la petite enfance.

La politique en la matière consiste à encourager le développement de ce sous-secteur à travers une forte implication des collectivités, des communautés et des promoteurs privés.

4.1.2.2. Enseignement Fondamental

L'Education Spéciale, qui est l'Enseignement formel donné à des enfants souffrant de handicaps divers, est intégrée à l'Enseignement fondamental .

L'option consiste en :

☞ Une restructuration de l'enseignement fondamental en un bloc unique

L'innovation majeure du Programme Décennal est la restructuration de l'Enseignement Fondamental en un bloc unique. Cette option résulte des recommandations de la Consultation Elargie et du Dialogue auprès de tous les partenaires de l'école ainsi que des études techniques.

A toutes ces rencontres, les partenaires ont recommandé que l'Enseignement Fondamental soit à la fois un cycle terminal et qui prépare aux études ultérieures.

La restructuration de l'Enseignement Fondamental en un bloc unique a pour avantage de *donner un minimum éducatif de 9 ans à tous les enfants* qui y accèdent avec la garantie de ne plus retomber dans l'analphabétisme d'une part et d'autre part d'acquérir les connaissances et les aptitudes leur permettant soit de s'insérer dans les secteurs de la vie active, soit de poursuivre leurs études.

Cette option, tout en permettant à l'Etat d'assurer à tous les enfants un minimum éducatif, contribue également à donner un contenu précis à la notion d'enseignement public obligatoire.

La matérialisation de cette innovation majeure passe nécessairement par :

- la formation et le recrutement d'enseignants de qualité et en nombre suffisant;
- le recrutement d'enseignants contractuels de qualité et en nombre suffisant ;
- la multiplication des infrastructures et de leur équipement ;
- l'utilisation des langues maternelles concomitamment avec le français ;
- l'introduction des activités pratiques et des méthodes pédagogiques actives (type pédagogie convergente) ;

- la révision des programmes d'enseignement conformément aux nouvelles finalités tout en les dépouillant de tous les aspects superflus, tout en ne perdant pas de vue l'équivalence de nos diplômes avec ceux des autres pays
- la fourniture aux maîtres et aux élèves de matériel didactique de qualité et en quantité suffisante ;
- un encadrement rapproché des maîtres.

L'Enseignement Fondamental bloc unique de 9 ans comporte deux classes d'initiation (1ère et 2ème années), deux classes d'aptitude (3ème et 4ème années), deux classes de consolidation (5ème et 6ème années) et trois classes d'orientation (7ème, 8ème et 9ème années).

L'introduction de l'anglais intervient à partir de la 7ème année avec une masse horaire plus importante.

L'Enseignement Fondamental bloc unique devrait permettre également à une partie de ses sortants de poursuivre leurs études dans de meilleures dispositions.

En plus des efforts que doit consentir l'Etat, une forte implication des collectivités territoriales, des communautés et des promoteurs privés dans la prise en charge des dépenses de l'éducation est nécessaire. Cette option vient renforcer une tendance déjà observée au cours des dix dernières années, à savoir des efforts importants consentis par les communautés et les promoteurs privés dans la prise en charge des dépenses éducatives au niveau de l'Enseignement Fondamental. Ainsi, le Programme Décennal va capitaliser toutes les expériences pertinentes initiées par les partenaires au développement des écoles communautaires. Il s'agit, entre autres, de l'implication des communautés dans la gestion de l'école.

“Un développement harmonieux des différents types d'écoles”

Le Programme Décennal de Développement de l'Education vise l'élargissement du système éducatif de base à travers une harmonisation des différents types d'écoles privées, d'écoles communautaires et d'écoles publiques.

Cette harmonisation concemera les programmes d'enseignement, les profils des enseignants, les modes d'évaluation et d'encadrement. Ce souci d'harmonisation, d'ordre essentiellement pédagogique, participe de la volonté du Gouvernement d'assurer à tous les enfants du pays un minimum éducatif commun. Ceci n'enlève en rien l'autonomie de gestion et de fonctionnement des écoles privées.

4.1.2.3. Une Education Non Formelle rénovée.

L'Education non formelle se conçoit comme une forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes et aux enfants non scolarisés et déscolarisés, en dehors des structures classiques.

L'état des lieux décrit plus haut fait ressortir l'absence d'une politique claire et cohérente en matière d'éducation non formelle. Or, dans les dix années à venir, un nombre important de jeunes et d'adultes n'auront pas eu accès à l'enseignement formel et dans une moindre mesure certains enfants seront déscolarisés. Il est indispensable de donner à tous ceux-ci un minimum éducatif leur permettant de se prendre en charge.

Le Programme Décennal de Développement de l'Education opte pour une Education non Formelle rénovée. Pour ce faire, il visera essentiellement à encourager toutes les actions d'alphanétisation et d'apprentissage dans le secteur informel à travers une stratégie adéquate de formation des formateurs, d'animateurs et l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique efficiente de production de matériel didactique.

En matière d'éducation non formelle, le développement des CED se fera à partir du vécu des communautés à la base et dans le cadre d'une politique nationale à la hauteur de la dimension accordée à l'Enseignement Fondamental. Cette politique vise à :

- redéfinir les finalités assignées aux CED et les conditions de leur expansion dans un contexte de démocratisation et de décentralisation ;
- élaborer et appliquer un curriculum approprié ;
- définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des CED ;
- garantir l'encadrement pédagogique des CED.

Les stratégies éducatives dans les CED et celles de l'école formelle devraient s'enrichir mutuellement pour permettre l'émergence d'un nouveau type d'école endogène plus ancrée dans les réalités socioculturelles et économiques des communautés à la base.

4.1.3. Objectifs

4.1.3.1. Education préscolaire

Dans le domaine de l'éducation préscolaire, le Programme Décennal se fixe les objectifs suivants :

4.1.3.1.1. Objectif quantitatif

- porter le taux de pré-scolarisation de 1,53% en 1996 à 10% en l'an 2008.

4.1.3.1.2. Objectif qualitatif

- améliorer la qualité de l'éducation préscolaire.

Pour réaliser ces deux objectifs, le Programme Décennal se fixe les stratégies suivantes :

- promouvoir des infrastructures d'éducation préscolaire adaptées aux réalités du milieu;
- redéfinir le profil minimum commun des sortants des établissements au regard des finalités assignées au système éducatif malien ;
- réviser le profil des éducateurs préscolaires ainsi que celui des formateurs de formateur et cela en relation avec le nouveau profil des élèves des établissements d'éducation préscolaire ;
- mettre en place un système de contrôle et de suivi pédagogique performant des établissements d'éducation préscolaire ;
- promouvoir un programme de recherche-action sur l'éducation préscolaire ;
- améliorer les capacités d'encadrement pédagogique des institutions d'éducation préscolaire ;
- former des éducateurs préscolaires de qualité et en quantité suffisante;
- renforcer la formation continue du personnel chargé de l'éducation préscolaire;
- renforcer l'utilisation des langues maternelles dans les établissements d'éducation préscolaire ;
- élaborer des supports pédagogiques adaptés aux réalités socioculturelles des enfants.

4.1.3.2. Enseignement Fondamental

4.1.3.2.1. Objectif quantitatif

- ⇒ augmenter de façon significative le taux de scolarisation :

La politique consistera dans les 10 prochaines années à porter le taux brut de scolarisation à au moins 95% et à réduire les disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes d'une part et entre les sexes d'autre part. Au niveau de l'Education Spéciale, il s'agira de porter le taux de 0,5% en 1996 à 5% en l'an 2008.

Pour atteindre cet objectif, le Programme Décennal se fixe comme priorités :

“La multiplication des infrastructures et leur équipement”

Dans le cadre du Programme Décennal, la politique en matière de construction d'infrastructures scolaires et leur équipement dans l'Enseignement Fondamental, est fondée sur la responsabilisation des collectivités territoriales, des communautés et du privé et l'utilisation des matériaux durables (en dur, semi-dur et matériaux locaux) qui respectent les normes de sécurité et d'hygiène.

Le Programme Décennal conçoit l'école comme un complexe comprenant des salles de classes, une bibliothèque, une salle d'activités pratiques, un point d'eau, des latrines, une aire de jeux et de loisirs, une clôture, un magasin, des bureaux de l'administration. Toutefois, la réalisation de ce complexe scolaire pourrait se faire par étape suivant les priorités établies et les moyens disponibles en tenant compte des réalités locales.

Le Programme Décennal appuiera la construction et la réhabilitation des infrastructures à travers une subvention qui sera modulée selon les zones. Il convient de noter que cette subvention sera prioritairement destinée aux zones défavorisées en matière d'éducation notamment celles de la bande sahélienne.

L'atteinte d'au moins 95% de TBS d'ici à l'an 2010, nécessite la construction et l'équipement de 18 000 salles de classes, 6 000 latrines, 6 000 bureaux, 3 000 points d'eau et la réhabilitation de 9 000 salles de classes. Pour le développement de l'Education Spéciale, le Programme Décennal de Développement de l'Education prévoit la réalisation dans 10 écoles (1 dans chaque chef lieu de région et 2 dans le District de Bamako) des aménagements et équipements spécifiques.

“Le recrutement massif d'enseignants dans une perspective de soutenabilité financière”

Au regard du déficit criard en personnel enseignant, le Programme Décennal prévoit annuellement le recrutement en moyenne de 2 450 enseignants contractuels dont 2000 en moyenne pour les écoles publiques.

Le recrutement des enseignants des écoles publiques se fera selon le principe de la soutenabilité des coûts y afférents. Il sera décentralisé et se fera en fonction des besoins ciblés à partir d'une carte scolaire bien établie. Les collectivités territoriales seront responsabilisées dans la gestion des enseignants (utilisation et émoluments), à travers la création d'un corps d'enseignants de la fonction publique territoriale.

Le recrutement et la gestion des enseignants des écoles communautaires relèveront de la responsabilité des communautés qui pourront adresser la demande aux structures déconcentrées de l'éducation ou à toute autre structure capable de fournir des enseignants de qualité.

Les structures déconcentrées de l'éducation (Académie d'enseignement, CAP) apporteront les éléments techniques nécessaires aux prises de décisions.

☞ La sensibilisation et la mobilisation des populations en faveur de la scolarisation

La sensibilisation et la mobilisation des populations en faveur de la scolarisation constituent une stratégie majeure du Programme Décennal. Cette stratégie sera fondée sur le dialogue, la concertation et une forte implication des communautés en vue de la prise en charge de l'éducation.

☞ La dynamisation et le renforcement des cantines scolaires dans les zones défavorisées

L'augmentation du taux de scolarisation dans les zones défavorisées passe nécessairement par l'implantation, la dynamisation et le renforcement des cantines scolaires. La politique en la matière sera fondée sur les apports des populations elles-mêmes, l'aide extérieure venant en appui. Quant à la gestion des cantines scolaires, elle sera confiée à la structure mise en place par les communautés.

- ⇒ Accroître de façon substantielle le taux brut de scolarisation des filles et réduire les disparités entre les sexes

Le Programme Décennal de Développement de l'Education se fixe comme objectif de porter le taux brut de scolarisation des filles de 34% en 1996 à 70% en l'an 2008 tout en leur permettant d'aller le plus loin possible dans les études.

La réalisation de cet objectif passe nécessairement par les actions suivantes :

- la révision des contenus des programmes et des manuels de l'Enseignement Fondamental en vue de mieux prendre en compte la spécificité liée aux filles;
- la réalisation dans les écoles d'aménagements spécifiques (latrines séparées, aires de jeux, etc.) en vue de créer un environnement propice à l'épanouissement des filles ;

- l'application de mesures réglementaires pour une meilleure sécurisation des filles à l'école ;
- la mise en place dans les écoles fondamentales d'une caisse pour le développement de la scolarisation des filles ;
- la sensibilisation et la mobilisation des populations en faveur de la scolarisation des filles.

4.1.3.2.2. Objectif qualitatif

- ⇒ Améliorer la qualité de l'enseignement fondamental

Conformément aux résultats de la Consultation Elargie et du Dialogue auprès de tous les partenaires de l'école ainsi que des études techniques, l'utilisation concomitante des langues maternelles et du français, des méthodes pédagogiques actives, l'introduction des activités pratiques, le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, la production et l'acquisition de matériel didactique de qualité et en quantité suffisante constituent les éléments clés pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental. Cette amélioration de la qualité de l'éducation passe nécessairement par la mise en place d'un système efficace d'encadrement des maîtres.

L'Enseignement Fondamental est à la fois un cycle terminal et qui prépare aux études ultérieures. Il doit permettre aux apprenants non seulement d'acquérir des connaissances mais aussi et surtout des compétences pour leur insertion dans la vie active.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement, le Programme va capitaliser et disséminer les résultats pertinents obtenus dans le domaine du testing et du suivi-évaluation ainsi que ceux du Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education (PAQE), du Projet d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), du Programme de Formation et d'Information à l'Environnement (PFIE) et de l'Education à la Vie Familiale / Education en Matière de Population (EVF/EMP), etc.

4.1.3.3. Education Non Formelle

4.1.3.3.1. Objectifs quantitatifs

- permettre, d'ici à l'an 2008, à au moins 50% de jeunes déscolarisés et non scolarisés, âgés de 9 à 15 ans, d'accéder à un apprentissage minimum ;

- augmenter le taux d'alphabétisation des adultes de 23% en 1996 à au moins 50% en 2008 dont au moins 40% pour les femmes (contre 7% en 1996) ;

4.1.3.3.2. Objectif qualitatif

- améliorer les contenus des programmes d'apprentissage et d'alphabétisation.

Pour atteindre cet objectif, le Programme Décennal se fixe les stratégies suivantes :

- encourager les collectivités territoriales et les communautés à élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions régionaux et locaux d'alphabétisation, d'éducation et de formation à l'intention des adultes et des enfants hors école ;
- encourager les opérations, les offices et les projets de développement à s'investir davantage afin d'alphabétiser et d'éduquer le plus grand nombre de personnes dans les villages qu'ils encadrent ;
- construire et équiper des Centres d'Apprentissage Féminin ;
- encourager le développement d'ONG et d'Associations locales dont l'objectif est l'alphabétisation et la formation des populations ;
- encourager les communautés afin qu'elles s'impliquent davantage dans la prise en charge de la construction des centres et de leur équipement ;
- encourager les bénéficiaires directs à investir dans leur propre éducation par l'achat de matériel didactique.

4.1.3.4. Enseignement Normal

4.1.3.4.1. Objectifs quantitatifs

- construire et équiper six (6) Instituts de Formation des Maîtres (IFM) d'ici à l'an 2003 ;
- réhabiliter et équiper trois (3) Instituts de Formation des Maîtres (IFM) d'ici à l'an 2000.

4.1.3.4.2. Objectif qualitatif

- améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants.

Pour ce faire, le Programme Décennal se fixe les stratégies ci-après :

- redéfinir les profils des enseignants conformément aux nouvelles finalités de l'école malienne ;
- réviser les contenus de formation dans les IFM ;
- mettre en place un dispositif performant d'encadrement et de suivi pédagogique des enseignants ;
- doter les IFM en matériel didactique et pédagogique de qualité, en équipements et moyens logistiques adéquats.

4.2. UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ECONOMIE

4.2.1. Etat des lieux

** L'enseignement professionnel est caractérisé par :*

- la multiplicité de tutelle des institutions de formation ; .
- la forte concentration des structures de formation dans le District de Bamako (secteur public et privé) ;
- l'importance accordée aux formations débouchant sur l'emploi salarié moderne (notamment dans le tertiaire) alors que l'agriculture et le secteur informel constituent des activités dominantes : 61% pour le secteur tertiaire contre 38% dans le secondaire et 1% dans le primaire. Le privé intervenant à 75% dans le tertiaire.
- un accroissement rapide des effectifs par rapport aux capacités d'accueil :
 - . 1983-1984 : 5407
 - . 1992-1993 : 10773
 - . 1995-1996 : 14940
 - . en 1996, 25% des élèves admis au DEF entraient dans l'enseignement professionnel.
- l'insuffisance des structures de formation au plan de la répartition géographique et de la capacité d'accueil ;
- la faiblesse de la capacité de formation initiale et continue des formateurs et des agents de l'administration scolaire ;
- l'inexistence d'un budget pour l'acquisition des équipements nécessaires à l'adaptation de la formation aux nouveaux besoins des entreprises ;
- la forte subvention de l'Etat au privé (22% des dépenses du sous secteur);
- l'absence de concertation régulière avec les utilisateurs de la formation d'où méconnaissance des conditions réelles de travail des entreprises et des opportunités d'emploi ;
- la perception chez les chefs d'entreprise d'une formation professionnelle initiale incompatible avec la production (80% des entreprises enquêtées dans le cadre de l'étude sur la formation par alternance)¹.

Les atouts et potentiels qui autorisent un développement du sous secteur

Ces atouts et potentiels sont importants :

¹ Identification des structures de formation ou de production pouvant servir de lieux d'apprentissages par alternance (PRODEC mars 1997).

- la forte présence du privé dans la formation (plus de 40 établissements contre 10 pour l'État en 1996) ;
- la volonté de changement affichée par tous les acteurs de la formation professionnelle (formateurs, utilisateurs, bénéficiaires) ;
- les besoins des entreprises en spécialistes encore couverts par les compétences expatriées (branches des mines, du BTP...) ;
- la forte activité de travaux d'infrastructures routières et d'aménagement agricole (création de 8750 emplois directs par an et 24000 indirects par l'Agetipe) ;
- le développement de l'exploitation minière ;
- l'expansion des unités d'égrenage du coton et la relance des unités textiles ;
- le développement des petites unités de transformation des produits agricoles notamment par les femmes : conditionnement des céréales, de la viande, des fruits et légumes, produits de cueillette ;
- l'accompagnement du développement local grâce aux prises d'initiatives reconnues par la décentralisation (création de points d'eau, infrastructures collectives légères, gestion...) ;
- les axes de formation pour assurer le développement des secteurs économiques en expansion (textile, habillement, cuir, agro-alimentaire, agro-sylvopastoral, hôtellerie, transports) proposés par l'Etude sur les Crêneaux Porteurs²

La disponibilité des partenaires et leur contribution de qualité à la préparation du Projet de consolidation de la formation professionnelle a ouvert de nouvelles voies à la formation professionnelle. Le Projet de consolidation de la formation professionnelle vise les objectifs suivants :

- l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre à travers l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation professionnelle ;
- le renforcement de la capacité institutionnelle à gérer les ressources financières, humaines et matérielles allouées à la formation professionnelle ;
- l'amélioration de la mobilité et la flexibilité de la main d'œuvre.

Le Projet de consolidation de la formation professionnelle qui sera partie intégrante du Programme Décennal comporte trois composantes :

- la composante Formation Professionnelle Initiale (FPI) assure le financement des actions suivantes :

² Etude des créneaux porteurs d'emploi et des besoins de formation des entreprises et artisans du secteur de la production et des prestations de services à Bamako et dans les régions nord du Mali (août 1996).

- . La réhabilitation et l'équipement de l'ECICA, du CFP, de l'IFP de Kayes, de l'IFP de San, de l'IFP de Sikasso ;
 - . La construction et l'équipement des locaux de la DNETP ;
 - . La révision des programmes et la formation continue des formateurs.
- la composante Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) permet le financement :
 - . des actions de formation continue des travailleurs des entreprises des secteurs moderne et artisanal
 - . des études relatives à l'amélioration de la formation professionnelle
 - . de la formation professionnelle des apprentis
- la composante Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) permet une meilleure connaissance du marché du travail avec comme résultat l'adaptation de la formation à ce marché.

4.2.2. Options fondamentales

Au regard de l'état des lieux, des potentiels qui existent dans les secteurs primaire et secondaire et des besoins pressants de production, l'enseignement professionnel a un rôle important à jouer dans le développement du pays. Il constitue à ce titre un axe majeur pour le Programme Décennal.

La politique nationale en matière d'enseignement professionnel est d'offrir une formation de qualité adaptée aux besoins de l'économie à travers une forte implication du privé dans son développement. On utilisera à cet effet, les compétences humaines et les infrastructures du milieu pour renforcer les capacités de formation de l'Etat et de ses démembrements. Par ailleurs, des Unités Mobiles de Formations Professionnelles (UMFP) seront mises en place afin de répondre aux besoins pressants et ponctuels en formation de ressources humaines qualifiées des localités non pourvues d'infrastructures.

A partir d'une étroite concertation avec les opérateurs clés des secteurs du développement et sur la base d'études techniques ciblées, l'on envisagera la création d'écoles, l'ouverture de nouvelles filières porteuses ou la fermeture de filières "inappropriées".

Les filières du secteur agro-sylvo-pastoral occupent une place importante dans le Programme. Le secteur privé sera impliqué davantage dans la gestion, le financement et l'offre de formation professionnelle puisqu'il est le milieu de vie normal du sortant de l'enseignement professionnel.

Pour ce faire, l'Etat envisage les actions suivantes :

- une plus grande autonomie aux établissements ;

- une plus grande professionnalisation des enseignements ;
- une plus grande attention à l'insertion professionnelle des diplômés ;
- un recentrage des formations sur les filières porteuses d'emploi ;
- un recentrage des efforts sur les établissements de l'intérieur ;
- la création de nouvelles structures de formation professionnelle ;
- l'élargissement des compétences des écoles professionnelles à la formation continue et à la prestation de service ;
- une plus grande offre de formation pour les filles ;
- la création d'une synergie entre l'école et l'entreprise ;

4.2.3. Objectifs quantitatifs

Le Programme Décennal prévoit de corriger la politique qui consiste à recevoir la quasi-totalité des admis au DEF au niveau du secondaire. En effet, si le taux de scolarisation progresse pour atteindre au moins 75% au fondamental et que cet ordre d'enseignement de par ses finalités et son contenu permet aux sortants de s'insérer dans la vie active, alors l'hypothèse est que le secondaire accueille à l'horizon 2008 65% des admis au DEF. Ces flux, s'ils sont effectivement maîtrisés, pourraient permettre un développement plus adéquat du secondaire et plus loin du supérieur.

Ces effectifs se partageraient entre le secondaire général et le professionnel selon les tendances (atouts et potentiels) et les réalités actuelles (contraintes liées aux capacités d'accueil et aux moyens dans le court terme)

Compte tenu des besoins importants en formation professionnelle initiale et continue, le recours aux structures de production et de service, formelles et informelles, dans le cadre par exemple de l'alternance, permettra d'assurer une offre de formation plus grande et de meilleures qualités dans les écoles publiques et privées.

Les objectifs pour les dix années sont:

- accroître les effectifs de 13 078 à environ 80 000 à l'an 2008
- orienter dans l'enseignement professionnel, environ 56% des nouveaux inscrits au secondaire en l'an 2008 ;
- former des ressources humaines pour satisfaire les besoins des secteurs de la production en créant des structures de formation dans les régions en fonction des créneaux porteurs (Étude sur les créneaux porteurs Koni Expertises) ;
- créer 16 nouvelles structures de formation d'ici l'an 2008 ;
- renforcer les capacités de formation de 4 structures d'ici l'an 2003 ;

- mettre en place des Unités Mobiles de Formation et les doter d'un équipement adéquat ;
- créer et équiper de nouvelles filières dans les branches suivantes : mines, agro-alimentaire, hôtellerie et tourisme ;
- augmenter les capacités des infrastructures en consolidant les filières des branches du BTP, du tertiaire, de la chimie, de l'agriculture et de l'élevage ;
- recruter **3070 formateurs contractuels qualifiés** ;
- prendre des mesures incitatives et de discrimination positive en faveur des filles (à compétence égale donner la préférence à la jeune fille) ;
- participer au financement des coûts récurrents à travers les prestations et travaux rentables des Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises des établissements (10% des dépenses de matériel didactique).
- utiliser les potentialités offertes par le privé, le FAFPA et les services techniques en termes de ressources financières, techniques et humaines pour accueillir en apprentissage des sortants non diplômés de l'enseignement fondamental.

4.2.4. Objectifs qualitatifs

Pour permettre à l'enseignement professionnel de former des ressources humaines compétentes, il faut :

- redéfinir les filières, les contenus des programmes de formation et diversifier les cycles de formation en fonction des besoins de l'économie en qualification (6 mois à 4 ans) avec la participation étroite des employeurs ;
- assurer des activités d'appui aux entreprises des secteurs public et privé ;
- rendre obligatoire la formation continue et en tenir compte dans la promotion sociale du personnel enseignant ;
- utiliser le potentiel technique et humain (entreprises, artisanat, services techniques) en vue de former des ressources humaines en tenant compte des conditions de travail en cours dans le milieu (formation par alternance, approche FAFPA) ;
- organiser des courts séjours en entreprise en faveur des formateurs ;
- recruter des formateurs contractuels au profil adéquat et assurer leur formation continue ;
- faciliter l'accès à la formation professionnelle aux sortants non diplômés des enseignements fondamental et secondaire, dans le cadre d'un partenariat avec les services techniques des autres départements et les compétences des associations professionnelles.

4.3. UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE RENOVE ET PERFORMANT

4.3.1. Etat des lieux

L'enseignement secondaire général et technique est caractérisé par :

- la spécialisation précoce des séries ;
- une forte présence du secteur public dans le secondaire général (24 établissements sur un total de 32 en 1996) ;
- un secteur technique constituant le maillon faible et où le privé est totalement absent (un seul lycée technique) ;
- une mauvaise répartition géographique des établissements privés (au nombre de 7, tous localisés à Bamako en 1996) ;
- une forte concentration des effectifs des élèves à Bamako (46%) pendant que certains établissements de l'intérieur fonctionnent avec le ¼ de leurs capacités (Banamba, Nioro) ;
- un déficit permanent en personnel enseignant dans certaines disciplines (mathématiques, sciences physiques, lettres) ;
- une inadaptation des séries (filières) et contenus des programmes de formation ;
- une représentation déséquilibrée des filles : 65% en lettres, 42% en sciences, 16% en industrie et 37% en économie ;
- un privé trop dépendant de la subvention de l'Etat ;
- des effectifs très élevés (78% des admis au DEF en 1996) au moment où il ne prépare les élèves qu'aux études supérieures.

4.3. 2 Options fondamentales

La politique décennale en matière d'enseignement général et technique consiste à orienter à l'horizon 2008 65% des élèves admis au DEF dans les établissements d'enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire général et technique assure une formation générale de qualité nécessaire à la poursuite des études supérieures. Il prépare comme tous les autres ordres d'enseignement, le citoyen producteur en dispensant des compétences utiles à l'entrée dans la vie active. Il est à ce titre, un cycle terminal.

La politique au niveau de l'enseignement secondaire général et technique consistera à consolider et approfondir les acquis du fondamental pour pouvoir entreprendre des

études supérieures, et doter de compétences nécessaires à l'entrée dans la vie active. Une attention particulière sera accordée à la réduction des disparités entre sexes, au développement équilibré des infrastructures.

Le secteur privé jouera un rôle important dans le financement et l'offre de formation.

4.3.3. Objectifs quantitatifs

L'objectif principal est de disposer de structures de formation aux capacités suffisantes pour accueillir un nombre de plus en plus important d'élèves :

- environ 89 000 au secondaire général et technique à l'an 2007-2008, dont 47 884 filles pour l'ensemble du sous secteur ;
- encourager le développement des établissements privés;
- recruter 1683 enseignants contractuels d'ici l'an 2008 ;
- construire et équiper des infrastructures 30 lycées d'ici 2008 ;
- acquérir le matériel didactique adéquat et en nombre suffisant ;
- réhabiliter les anciens établissements (8 d'ici 2002 et 10 entre 2003 et 2008).

4.3.4. Objectifs qualitatifs

Compte tenu de la nouvelle finalité du sous secteur, des mesures seront prises afin d'améliorer le niveau actuel des élèves, d'apporter une cohérence à la formation et créer un meilleur équilibre entre les enseignements donnés (poursuite des études supérieures et entrée dans la vie active). Pour ce faire, il faut :

- redéfinir les filières (séries) et élaborer les programmes de formation conformément aux nouvelles orientations du sous-secteur ;
- impliquer les compétences du milieu dans l'élaboration des programmes de formation;
- éviter une spécialisation précoce ;
- centrer les activités de formation sur l'élève afin d'améliorer le rendement interne et externe ;
- mettre en œuvre la politique du livre et du matériel didactique.
- faire contribuer l'élève à sa propre formation par une organisation conséquente du travail scolaire ;

4.4. UN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE QUALITE ADAPTE AUX BESOINS PRIORITAIRES ET AUX COUTS MAITRISES

4.4.1. État des lieux

L'enseignement supérieur est organisé autour de l'université du Mali. L'université comprend quatre facultés, trois instituts et trois grandes écoles³. En 1996-1997, les effectifs sont :

- Faculté des Sciences et Techniques (FAST) : 636 étudiants dont 48 filles ;
- Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines FLASH : 994 étudiants dont 192 filles ;
- Faculté de Médecine Pharmacie et Odontostomatologie FMPOS : 1719 étudiants dont 335 filles ;
- Faculté des Sciences Juridiques et Économiques FSJE : 3138 étudiants dont 576 filles ;
- École Nationale d'Administration ENA : n'est pas opérationnelle sous sa nouvelle formule (maîtrise plus six mois à deux ans de formation) ;
- École Nationale d'Ingénieurs ENI : 981 étudiants dont 48 filles ;
- École Normale Supérieure ENSUP : 1554 étudiants dont 217 filles ;
- Institut de Formation et de Recherche Appliquée IPR-IFRA : 811 étudiants dont 60 filles ;
- Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée ISFRA : 41 étudiants dont 15 au DEA et 26 en Thèse ;
- Institut Universitaire de Gestion IUG : 891 étudiants dont 466 filles.

Le système souffre d'un certain nombre de problèmes relatés dans presque toutes les études sur cet ordre d'enseignement et particulièrement mis en exergue dans le projet MLI/91/030⁴ et l'étude sur la restructuration de l'enseignement supérieur⁵. On peut citer entre autres :

¹³ source : Rectorat de l'université du Mali

²⁴ Rapport PNUD-UNESCO MLI/91/030.

³⁵ Étude sur la restructuration de l'enseignement supérieur- MESSRS Juillet 1995.

- une mauvaise régulation des flux due notamment au non-respect des critères d'accès ;
- une insuffisance notoire de documentation se traduisant par une surcharge horaire dans les programmes et des cours trop livresques ;
- les laboratoires sont peu fonctionnels contribuant ainsi à mettre en veilleuse la recherche universitaire dans pratiquement tous les établissements d'enseignement supérieur ;
- l'absence de plans/ programmes de formation du personnel enseignant et non enseignant.

En ce qui concerne la recherche universitaire, ses structures fonctionnent de manière isolée, pratiquement sans relation transversale inter-institutionnelle et, sans véritable plan directeur⁶. Ce cloisonnement limite la compétitivité nationale et internationale de ces institutions et empêche la pérennisation de leurs résultats.

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique CNRST créée en 1986 pour mieux capitaliser le savoir-faire technique et les résultats de ces institutions n'a jamais pu être opérationnel. Il en résulte, en conséquence un enseignement de faible qualité, ce qui exige une transformation en profondeur du système déjà amorcée par la création de l'université.

Le diagnostic des structures du système éducatif malien mises en place au cours des dernières années, révèle les limites des dispositifs actuels face à une telle problématique. Néanmoins, ils ont permis d'identifier les potentiels en ressources humaines expérimentées aptes à porter les projets et réformes nécessaires pour mettre en œuvre un tel type de politique⁷.

4.4.2. Options fondamentales

Au niveau de l'enseignement supérieur la politique visera particulièrement à développer les filières courtes de formation dans les domaines du génie industriel, du génie civil et mines, de l'agro-sylvo-pastoral et de la santé sur de nouveaux sites. Elles bénéficieront d'une autonomie au plan des ressources pédagogiques, humaines et financières.

La recherche scientifique et technologique sera axée sur les besoins prioritaires du développement du pays.

⁶ Promotion de la Recherche Universitaire PRODEC- Juillet 1996.

⁷ L'Enseignement Supérieur au Mali Diagnostic et Recommandation PNUD-UNESCO Juillet 1993.

Les enjeux de la construction des espaces économiques africains (sous régionalisation) et ceux de la mondialisation, les bouleversements attendus des nouvelles technologies de l'information, les données de la démocratisation au Mali et celles de la décentralisation justifient une politique de valorisation des ressources humaines cohérente résolument orientée sur les problématiques de maîtrise du développement durable au sens défini par la communauté internationale⁸ en 1992 et repris en 1996⁹.

La prise en charge dans le système d'enseignement supérieur des problématiques du développement durable nécessite :

- la mise en œuvre d'une politique de valorisation des ressources humaines ;
- un partenariat dynamique impliquant les opérateurs économiques, les collectivités nationales et sous-régionales concernées par les projets de développement ;
- la création d'associations étudiantes à caractère scientifique, culturel, artistique et sportif.
- le renforcement des infrastructures et des équipements ;
- le renforcement de la recherche appliquée axée sur les besoins prioritaires de développement du pays ;
- le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants ;
- la création de pôles universitaires en fonction des potentialités de chaque région ;
- le renforcement des centres d'excellence et des structures sous-régionales et internationales performantes.

L'Université du Mali a suscité un intérêt tout particulier de promotion de la recherche scientifique et technologique. Cette recherche devra faciliter l'approche de résolution des problèmes, et s'articuler avec le développement du pays en matière d'éducation, de santé, de communication, de consommation d'énergie, d'environnement et d'infrastructures.

L'enseignement supérieur doit s'appuyer sur des centres d'excellence et des structures sous régionales et internationales performantes.

⁸ Rapport du Congrès de Rio (1992).

⁹ Congrès mondial sur la formation des ingénieurs (UNESCO, Paris, juillet 1996)..

4.4.3. Objectifs quantitatifs

Avec la création de l'Université, la mise en place des différentes facultés, les critères d'entrée dans ces facultés, la disparition de l'orientation systématique, l'enseignement supérieur devient le sommet d'une pyramide dont la base est désormais élargie.

Les objectifs dans le sous secteur de l'enseignement supérieur doivent être en corrélation avec les besoins du marché de l'emploi. Il s'agira plus de contrôler son expansion à travers une garantie de la qualité de la formation. Étant au sommet de la pyramide éducative, l'enseignement supérieur n'accueillera qu'une partie de ceux ayant réussi au secondaire général et technique. Le nombre sera fonction des capacités d'accueil et à l'année horizon 2007-2008 les effectifs du supérieur seront environ 31 000 étudiants. C'est pourquoi la politique décennale visera à :

- Accroître et améliorer les capacités d'accueil de l'enseignement Supérieur en fonction des besoins (demande économique) du marché de l'emploi et non de la demande sociale de formation par la création de pôles universitaires. Cette création sera fonction des potentialités de chaque région. Il est prévu la création de pôles universitaires à :
 - Bamako avec quatre pôles universitaires : la colline de Badalabougou (FAST, FLASH, IUG, ISFRA, CNRST, CRES) ; la colline du point G (FMPOS et le Centre Hospitalo-universitaire du Point G) ; le pôle universitaire de la FSJE et de l'IUG) et le pôle universitaire constitué des grandes écoles(ENA, ENI, ENSUP) ;
 - Kayes avec un pôle universitaire autour des métiers des mines et de la géologie;
 - Katiougou avec l'IPR-IFRA autour de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts et du génie rural ;
 - Sikasso avec un pôle universitaire autour de l'agro-alimentaire ;
 - Ségou avec un pôle universitaire constitué autour de l'ESITEX pour les métiers de l'industrie et de la maintenance ;
 - Mopti avec un pôle universitaire autour de l'élevage, la pêche et le tourisme ;
 - Tombouctou avec un pôle universitaire autour de l'actuel CEDRAB (Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamiques) ;
 - Gao avec un pôle universitaire autour des techniques architecturales et de l'aménagement du territoire;
 - Kidal avec un pôle universitaire autour de la préhistoire, la paléontologie, de l'histoire médiévale et de l'étude des civilisations nomades.
- Créeer les conditions nécessaires pour développer les institutions de formation privées¹⁰ ;

¹⁰ Étude sur la faisabilité de l'enseignement privé et les conditions de sa promotion PRODEC-octobre 1996.

- Créer à court terme des meilleures conditions d'études aux étudiants en construisant des résidences universitaires d'une capacité totale de 6 000 places. Leur gestion sera confiée aux privés suivant des contrats ;
- Créer à court et moyen terme trois instituts universitaires conformément aux recommandations des différentes études dans ce secteur¹¹ (Génie Civil et Industriel, Génie Agro-alimentaire et en Santé) ;
- Développer les institutions d'enseignement supérieur en fonction des potentialités nationales et sous régionales¹² ;
- Réhabiliter et renforcer les laboratoires existants avec la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la satisfaction des besoins immédiats¹³.

4.4.4. Objectifs qualitatifs

Les efforts du programme seront essentiellement axés sur l'amélioration de la qualité pour permettre à ce système d'être apte à devenir un acteur stratégique du développement durable. Les objectifs prioritaires du programme sont :

- adapter les curricula et les filières au contexte du marché de l'emploi¹⁴ ;
- améliorer la promotion interne et le rendement externe dans une perspective sous régionale en :
 - utilisant les compétences des maliens expatriés
 - confiant aux établissements le choix du nombre et de la qualité des étudiants à inscrire ;
 - appliquant les techniques de la pédagogie active ;
 - rationalisant l'utilisation des enseignants, c'est à dire rechercher l'équilibre entre : cours théoriques et pratiques, encadrement d'étudiants de mémoires et de thèses¹⁵ ;
 - réhabilitant et renforçant les centres documentaires des établissements ;
 - mettant en place une bibliothèque universitaire centrale conformément aux recommandations des études¹⁶ ;
 - renouvelant les équipements des laboratoires et des structures d'application et réhabilitant les locaux existants.
- faire adhérer l'Université du Mali à l'Université Virtuelle Africaine ;
- vitaliser les activités de la recherche universitaire par :

¹¹ Rapport de la Mission Universitaire 1993, Rapport MUCIA ; op.cit.

¹² Rapport MUCIA ; op.cit.

¹³ Étude sur la restructuration de l'enseignement supérieur- MESSRS ; op.cit

¹⁴ Identification des créneaux porteurs d'emploi et étude des besoins de formation à Bamako et dans les régions du nord PRODEC- juin 1996.

¹⁵ L'ENSEIGNEMENT Supérieur au Mali Diagnostic et Recommandation PNUD-UNESCO ; op.cit.

¹⁶ Rapport de la Mission Universitaire ; op.cit.

- l'évaluation du potentiel scientifique et technologique et des besoins de recherche universitaire en harmonie avec le plan national de la recherche.
 - le renforcement des capacités de recherche des institutions universitaires ;
 - la diffusion et la valorisation des résultats de recherche.
- créer un pôle de formation à distance pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur du maximum de ruraux ;
- mettre à disposition le matériel didactique adéquat par la construction et l'équipement d'une bibliothèque centrale et la connexion de tous les établissements à INTERNET ;
- dynamiser et encourager les pôles d'excellences à caractère sous-régional¹⁷ en :
 - appuyant le développement des ressources humaines
 - renforçant les structures de formation et de recherche à caractère sous-régional
- créer une presse universitaire¹⁸ ;
- créer l'Académie Africaine des langues ;
- créer l'Institut des Langues au sein de l'université ;
- créer l'Académie des Sciences.

¹⁷ CONFEMEN - Rapport de mission (Lomé) A. ALPHA décembre 1995

¹⁸ Rapport de la mission universitaire du Mali ; op.cit.

Ces résultats techniques sont probables mais pas tout à fait certains que grâce à la volonté politique des autorités d'accorder aux langues nationales une place prépondérante.

Face à ce devenir constant, il a été procédé à l'expérimentation de la pédagogie convergente de l'utilisation concormante des langues nationales et du français au premier cycle de l'enseignement fondamental. Cette expérimentation (deuxième génération) a été menée d'octobre 1986 à juin 1993. Elle a concerné deux écoles de la ville de Ségoou. Des évaluations intermédiaires ont confirmé la pertinence de la démarche de la pédagogie convergente ; ce qui a conduit le Département de l'Education de procéder à l'extension progressive de la pédagogie convergente à partir d'octobre 1994. En choisissant la pédagogie convergente de l'enseignement des langues maternelles et du français, le Département de l'éducation a opté pour un partenariat vers un multilinguisme fonctionnel scolaire. Elle touchait en 1997, 6 concermeant 153 écoles, 205 classes et 22 400 élèves. Au total 692 matières, 126 conseillers pédagogiques et 12 inspecteurs avaient été formés à la pédagogie convergente.

- Au Maroc, l'expérience en matière d'utilisation des langues nationales dans le formal acquisition en langues nationales.
- date d'octobre 1979. L'expérimentation des langues nationales dans le formal de 1979 à 1986) a touché 4 langues nationales (Bambara, Fulfulde, Songholi et Tamasheq) et 108 écoles. Les « évaluations » faites de cette première expérimentation ont permis de faire, entre autres, deux constats importants, à savoir :
- une plus grande performance des élèves des classes en langues nationales comparativement à ceux des écoles classiques ;
- une difficulté méthodologique liée au transfert en français des compétences acquises en langues nationales.

Le Mail complète actuellement une dizaine de langues, toutes ayant un statut de langues nationales.

4.5.1. Etat des lieux

4.5. UNE UTILISATION DES LANGUES MATERIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT FORMEL CONCOURANT AVEC LE FRANÇAIS

4.5.2. Options fondamentales

D'une manière générale, la langue maternelle est la première langue parlée par l'enfant et qui est généralement la langue dominante du milieu.

L'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel est, pour la 3^e République, l'expression de la volonté d'affirmation de l'identité culturelle et nationale.

Ce choix vise en réalité à adapter l'école aux réalités socioculturelles et économiques de l'apprenant et de prendre en compte sa langue maternelle dans le processus d'apprentissage. Cette option politique n'est pas sans fondement et sans expériences pédagogiques. On sait maintenant de façon certaine que les premiers apprentissages se font normalement à travers l'outil linguistique maternel jusqu'au stade de l'opératoire et qu'il faut rechercher dans l'oubli de cette vérité l'une des causes des retards et des échecs scolaires actuellement enregistrés dans nombre de systèmes africains et même européens. "C'est bien la langue maternelle en effet, qui garantit le "décollage" intellectuel de l'enfant dès le début de sa scolarité. C'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'environne. Oui, l'enfant est à l'aise dans sa langue maternelle comme dans les bras de sa mère et en lui refusant la possibilité d'utiliser le support linguistique familier apte à répondre à son besoin fondamental d'expression et de créativité, l'école le place du même coup en situation de régression."²⁰

En outre, la Consultation Élargie, le Dialogue et l'étude technique ont permis de confirmer au niveau des populations cette volonté d'utilisation des langues maternelles dans le système éducatif.

La politique d'utilisation concomitante des langues maternelles et du français sera basée sur un multilinguisme fonctionnel comprenant la langue maternelle dominante des apprenants, et la langue officielle.

4.5.3. Objectif

Le Programme Décennal se fixe comme objectif l'extension progressive de l'expérience actuelle d'utilisation des langues maternelles dans le système formel

²⁰ Joseph POTH : L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école... Comment ? UNESCO - 1988, p.11.

concomitamment avec le français à toutes les aires linguistiques. L'articulation de la langue maternelle et du français se fait selon le schéma actuel, à savoir :

- 1ère année :
 - . médium d'enseignement : langue maternelle ;
- 2è année :
 - . médium d'enseignement : langue maternelle ;
 - . matière : langue seconde (français) ;
- 3è, 4è, 5è et 6è années :
 - . médiums d'enseignement : langue maternelle (50%) du temps horaire et français (50% du temps horaire) ;

La langue maternelle sera enseignée comme matière depuis la 7è année et se poursuivra au niveau de tous les autres ordres d'enseignement.

Pour ce faire, le Programme se fixe les stratégies ci-après :

- élaborer la carte d'utilisation des langues nationales ;
- préparer du matériel didactique adéquat ;
- former les enseignants en conséquence ;
- soutenir leur introduction par un programme de communication.

Enfin, pour réussir avec succès l'utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel, il est indispensable que toutes les mesures d'accompagnement soient prises. Cette politique se mettra en œuvre avec méthode et organisation.

4.6. UNE POLITIQUE OPERATIONNELLE DU LIVRE ET DU MATERIEL DIDACTIQUE

4.6.1. Etat des lieux

L'éducation préscolaire et spéciale est confrontée à :

- l'inadaptation des matériels existants à la spécificité de l'enfant malien, c'est-à-dire, à sa nature, à ses besoins, à ses intérêts, à ses activités, à son univers de vie ;
- l'exploitation inadéquate de ressources localement disponibles capables de servir aux activités d'éducation préscolaire : ressources naturelles fabriquées, récupérées ou recyclées.

Au niveau de l'enseignement fondamental, en dépit des efforts consentis par l'Etat et les partenaires au développement, le manque de matériel didactique est chronique dans les écoles, notamment en milieu rural. Le ratio livre/élève dans les disciplines couvertes dans le premier cycle de l'enseignement fondamental est de 1/3 et souvent plus.

Quant au second cycle de l'enseignement fondamental, il n'a pas été doté en manuels et matériels didactiques par le IVème Projet Education. Il convient de noter également la quasi-inexistence de centres de documentation et de bibliothèques, ce qui n'est pas sans effet sur la qualité de l'enseignement dispensé.

Cette insuffisance de matériels pédagogiques s'explique par :

- l'absence d'une politique adéquate du livre scolaire en matière de conception, d'édition, et de distribution ;
- la fusion de toutes les taxes (APE, jeunesse, Cotisation à l'Action Coopérative) en une taxe appelée Taxe de Développement Régional et Local (TDRL) qui n'accorde pas une place de choix à l'Education et dont le recouvrement s'avère difficile ;
- la mauvaise gestion des fonds alloués à l'école par les Associations de Parents d'Elèves.

L'enseignement non formel se caractérise par l'insuffisance au niveau de la conception, la production et la diffusion des documents didactiques, des supports pédagogiques et des organes d'information en langues nationales.

Quant à l'enseignement normal, il souffre de l'insuffisance de matériel didactique se traduisant par le sous-équipement des laboratoires et des ateliers de technologie, le manque de manuels, l'absence d'images pédagogiques de référence. Il faut noter, en

outre, un manque de politique d'équipement des établissements en ressources informationnelles suffisantes ; ce qui limite les capacités de documentation des élèves-maîtres et des professeurs.

L'enseignement technique professionnel se caractérise par :

- l'insuffisance d'un budget devant permettre le renouvellement des matières d'œuvre ou l'acquisition de matériels nouveaux qu'exige une formation adaptée et de qualité ;
- l'inexistence d'un budget pour la maintenance des équipements le plus souvent obsolètes ;
- la difficulté de reproduction de supports didactiques écrits ;
- l'exploitation insuffisante des possibilités offertes par les comités pédagogiques en terme de rédaction de fiches pédagogiques et de manuels.

L'enseignement secondaire général se caractérise par :

- l'inexistence de matériels de laboratoire dans les nouveaux lycées ;
- l'inexistence de laboratoires dans deux anciens lycées et de manque de matériels dans les autres ;
- la difficulté de renouvellement des produits utilisés dans les laboratoires ;
- l'exploitation insuffisante des possibilités offertes par les comités pédagogiques en terme de rédaction de fiches pédagogiques et de manuels.

En général, le matériel didactique et le livre scolaire en particulier font cruellement défaut dans le système éducatif, de la base au sommet. Or, il ne fait pas de doute que la qualité de l'apprentissage, la garantie d'acquisition des savoirs essentiels mais surtout de compétences en dépendent fortement.

De l'indépendance à nos jours, il n'existe pas au niveau des départements en charge de l'éducation, une politique officielle et claire qui réglemente la production et la gestion du livre scolaire au Mali. Il existe plutôt une pratique selon laquelle les manuels scolaires sont élaborés par les agents de sections spécialisées de l'Institut Pédagogique National (IPN), édités à l'étranger et distribués dans les écoles.

Parallèlement, les livres adaptés aux programmes sont commandés à l'étranger et distribués également dans les écoles.

L'édition des manuels ne fait pas l'objet de contrats dûment établis entre l'IPN et les maisons d'édition. Les accords passés pour ces éditions ne prennent pas en compte les droits intellectuels des auteurs desdits manuels. A cela s'ajoutent les difficultés liées à l'inexistence d'un comité national de sélection des manuels scolaires et d'un fonds de

renouvellement des livres dans les écoles. Il faut également souligner le caractère inadapté de la distribution des livres dans les établissements scolaires.

4.6.2. Options fondamentales

La politique du livre prévoit, dans le cadre de la conception et de l'élaboration des manuels scolaires, une privatisation progressive de ces activités. Cette disposition devra conduire plus tard à une redéfinition des missions initiales de l'Institut Pédagogique National.

La rédaction des manuscrits ainsi que l'édition des ouvrages se feront selon les procédures d'appels d'offres.

Il sera créé un Comité National du Livre Scolaire comprenant des commissions spécialisées par discipline. Il s'agit d'un comité pédagogique et scientifique pluridisciplinaire, indépendant, chargé de l'examen et de la validation des manuscrits que l'IPN se propose de faire éditer et qui donne également son avis sur le choix des manuels à adopter, à co-éditer et sur les livres et le matériel didactique à acquérir sur le marché international.

Le Comité National du Livre Scolaire est responsable de la sélection des manuscrits élaborés tant par le personnel de l'IPN que par les auteurs privés.

Afin d'assurer plus efficacement la distribution des manuels scolaires sur tout le territoire national, il sera mis en place un circuit de distribution impliquant différents niveaux (DAF, DNEF, APE, Académie d'enseignement, CAP, ECOLES). La distribution devra se faire selon un ratio élève/manuel déterminé.

L'option consiste à céder des manuels aux Associations de Parents d'Elèves (APE) et aux structures décentralisées contre le paiement d'une somme forfaitaire par élève et par an à titre de frais d'utilisation. Cette somme ne sera pas remboursée. Elle alimentera le fonds de renouvellement des manuels.

Enfin, cette politique de livre scolaire préconise l'institution d'un fonds de renouvellement des manuels généré par la subvention de l'Etat et par les frais d'utilisation des livres.

4.6.3. Objectifs

La politique du livre scolaire vise les objectifs suivants :

4.6.3.1. Objectifs quantitatifs

Le Programme prévoit :

- un livre de lecture par élève en langue maternelle et un guide du maître en 1ère et 2ème années et des guides du maître ;
- deux livres par élève (en français et en langue maternelle) en 3ème et 4ème années;
- quatre livres par élève (en français, calcul, initiation aux activités pratiques) en 5ème et 6ème années et quatre guides par maîtres ;
- un guide par maître en histoire et en géographie pour les niveaux 4ème, 5ème et 6ème années ;
- 7 livres par élève en 7ème, 8ème et 9ème années : math, physique chimie, français, anglais, sciences naturelles, langues nationales ;
- 7 guides pour maîtres en 7ème, 8ème et 9ème années.
- des Centres de documentation suffisamment dotés en ouvrages pour les établissements d'enseignement normal, secondaire et supérieur.

En plus du livre, d'autres matériaux didactiques contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Il s'agit des équipements tels que matériel de laboratoire de concrétisation de leçons, d'expérimentation et le matériel collectif (kits pédagogiques, bibliothèques).

4.6.3.2. Objectifs qualitatifs

- fournir des manuels et du matériel didactique de qualité, respectueux des contenus des programmes en vigueur et des méthodes d'enseignement préconisées ;
- faciliter à tout élève l'acquisition de ce matériel dans les délais et à des prix convenables ;
- développer une compétence nationale en matière de conception et d'édition d'ouvrages scolaires en association avec les auteurs et les éditeurs privés.

La politique visera à renforcer les compétences nationales privées notamment dans les domaines de la rédaction, de l'édition et de l'impression. Elle sollicitera également l'intervention du privé international en vue de permettre un transfert de technologie et de compétences.

4.7. UNE POLITIQUE SOUTENUE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

4.7.1. Etat des lieux

Depuis plus d'une décennie, l'école malienne est confrontée à un déficit chronique d'enseignants. Il ne saurait en être autrement quand on sait que le pays ne comptait en 1996 que 3 écoles de formation de maîtres dont deux Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général et une Ecole Normale secondaire.

Il faut rappeler que suite au relèvement du niveau de recrutement des élèves-maîtres dans les écoles de formation du palier DEF au palier baccalauréat, les candidats à la profession enseignante se sont raréfiés. Ceci a conduit à la fermeture successive des écoles de formation de maîtres qui sont passées de 8 en 1990 à 3 en 1996.

Cette situation a eu comme conséquence l'augmentation du ratio élèves/maître dans les classes et le recours accru à un personnel non qualifié (contractuels, volontaires).

La formation des professeurs de l'Enseignement Technique et Professionnel est assurée par une structure légère fonctionnant au sein de l'Ecole Nationale des Ingénieurs (ENI).

Quant à l'Enseignement Supérieur, la formation des enseignants, est assurée par l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) et par la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie.

D'une manière générale, le système éducatif se caractérise par :

- l'inadaptation et le caractère théorique de la formation initiale ;
- l'insuffisance, le caractère inadapté et non rapproché de la formation continue à tous les niveaux ;
- l'absence d'une politique en matière de formation des formateurs de l'enseignement Technique et Professionnel.

4.7.2. Options fondamentales

Au regard des nouvelles finalités du système éducatif, le Programme Décennal de Développement de l'Education opte pour une redéfinition des profils des enseignants, un renforcement de leur formation. Un accent particulier sera mis sur la formation initiale rapprochée et plus pratique et la formation continue rapprochée et effective.

La formation des enseignants constitue un axe majeur du Programme Décennal de Développement de l'Education. Les nouvelles finalités de l'Enseignement

Fondamental et la nécessité de l'amélioration de la qualité exigent un nouveau type d'enseignant. L'enseignant nouveau doit être polyvalent, compétent et responsable.

L'Etat est le principal responsable de la formation des enseignants.

Les nouveaux profils des enseignants pour l'Enseignement Fondamental, bloc unique, nécessiteront une nouvelle approche de la formation des formateurs. Les maîtres ou maîtresses du bloc unique de l'enseignement fondamental seront chargés d'enseigner non seulement les savoirs de base mais aussi d'utiliser et d'enseigner la ou les langues maternelles, de dispenser et de faciliter l'apprentissage pratique (initiation aux métiers). Le schéma d'enseignement sera le suivant :

- un maître ou une maîtresse généraliste jusqu'en 6^e année avec les compétences nécessaires à ce niveau ;
- deux maîtres ou maîtresses spécialistes pour les matières littéraires et scientifiques pour les 7^e, 8^e et 9^e années, qui seront assistés d'un maître (facilitateur, animateur) chargé de la formation pratique et de l'initiation aux métiers.

Au niveau de l'enseignement fondamental, les enseignants doivent :

- maîtriser leurs disciplines et la didactique de celles-ci ;
- maîtriser les techniques d'évaluation ;
- maîtriser les techniques d'animation socioculturelles ;
- maîtriser la langue maternelle comme moyen d'expression et de communication et comme objet d'enseignement ;
- maîtriser la législation et la morale professionnelle.

4.7.3. Objectifs

4.7.3.1. Objectif quantitatif

- former et recruter 2 450 enseignants contractuels nouveaux par an au fondamental, 3070 formateurs contractuels pour l'enseignement professionnel et 1683 pour l'enseignement secondaire général et technique d'ici à l'an 2008 ;
- recycler tous les enseignants en cours d'emploi (11 000 au fondamental, 2 304 au secondaire et 64 à l'enseignement normal).

4.7.3.2. Objectif qualitatif

- rapprocher la Formation initiale et la rendre beaucoup plus pratique ;

- renforcer la formation continue tout en la rapprochant des enseignants et en la rendant effective.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, le Programme Décennal se fixe comme stratégies de former 2 450 élèves-maîtres nouveaux en moyenne par an (y compris les médersas). Les élèves-maîtres (généralistes et spécialistes) seront recrutés de préférence au niveau du baccalauréat pour une durée de formation de 2 ans. En cas de non-couverture des besoins avec la clientèle des bacheliers notamment dans les premières années, alternativement des recrutements pourraient se faire au niveau du DEF pour les généralistes pour une durée de formation de 3 ans.

La formation initiale des enseignants du fondamental sera dispensée en alternance entre les Instituts de Formation des Maîtres (IFM), les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) et les écoles d'application.

Il est envisagé pour l'ensemble du pays, la réalisation (construction ou réhabilitation et équipement) de 21 IFM dont 3 dans la région de Kayes, 2 dans la région de Koulikoro, 3 dans la région de Sikasso, 3 dans la région de Ségou, 3 dans la région de Mopti, 2 dans la région de Tombouctou, 2 dans la région de Gao, 1 dans la région de Kidal et 2 dans le District de Bamako.

L'implantation des IFM doit tenir compte des réalités socioculturelles et économiques des différentes régions du pays et se situer en zones rurales ou périurbaines. Cette option nécessite la mise en place dans les IFM de systèmes d'internat.

Un IFM comportera des salles de cours, des ateliers de technologie équipés, un laboratoire équipé, une bibliothèque, une infirmerie, des bureaux de l'administration et deux logements d'astreinte.

Quant aux professeurs des Enseignements Normal, Secondaire Général Technique et Professionnel leur formation initiale sera assurée par l'Université dans une filière qui va être créée à cet effet.

• Personnel d'encadrement des maîtres

Le personnel chargé de l'encadrement des enseignants comprend les Directeurs d'écoles, les Conseillers pédagogiques, les Directeurs de CAP, les formateurs des IFM, les Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire et les formateurs au niveau de l'Université.

Le profil de ce personnel d'encadrement est lié aux nouvelles finalités assignées au système éducatif.

La stratégie de formation continue des encadreurs est la suivante :

- les formateurs des IFM, les professeurs de l'enseignement secondaire général technique, les Directeurs de CAP et les Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire à l'Université ;
- les Conseillers pédagogiques dans les IFM et CAP ;
- les Directeurs d'écoles dans les CAP ;
- les maîtres par les Directeurs d'écoles appuyés par les Directeurs de CAP et les Conseillers pédagogiques.

Il est à noter que le choix des Directeurs d'école, des Conseillers pédagogiques, des Directeurs de CAP et des Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire se fera à partir d'un test et non d'une simple nomination.

Une fois choisi, ce personnel recevra une formation spécifique. C'est ainsi que les Directeurs de CAP seront recrutés parmi les professeurs d'enseignement secondaire et les professeurs de l'enseignement fondamental et formés dans une filière qui sera créée à cet effet à l'Université. Quant aux Directeurs d'écoles et Conseillers pédagogiques, ils recevront leur formation dans les CAP et les IFM.

Au regard de la nouvelle dynamique imprimée au système éducatif, dynamique visant à favoriser la base du point de vue de l'encadrement, il importe de procéder à un recentrage des activités de formation continue en les rendant plus permanentes, structurées, mieux rapprochées et organisées afin d'améliorer leur impact sur le personnel en service de l'éducation de base.

Pour plus d'efficacité, la stratégie de la formation continue devrait, dans le cadre de l'éducation de base, se fonder sur les Directeurs d'écoles et les conseillers pédagogiques. Ceux-ci, une fois formés au niveau des CAP assureront, à leur tour, la formation continue des maîtres et la formation initiale des élèves-maîtres dans les écoles.

4.7.3.3. Les structures d'encadrement

****Les écoles :***

Dans le dispositif prévu par le Programme Décennal de Développement de l'Education, l'école constitue le lieu privilégié de formation continue des enseignants. A ce titre, le Directeur est le premier responsable de la formation des enseignants. Pour ce faire, il doit être un animateur ayant un savoir-faire et un savoir-être lui permettant de jouer quatre rôles, à savoir :

- . un rôle administratif ;
- . un rôle pédagogique ;
- . un rôle social ;
- . un rôle de communicateur.

☞ Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP)

Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) sont des structures d'encadrement rapprochées des maîtres. Ces structures sont appelées à remplacer les Inspections d'Enseignement Fondamental (IEF) actuelles mais avec des missions et attributions plus étendues, à savoir :

- organiser des stages et séminaires pour les Conseillers pédagogiques, les maîtres en service et les Directeurs d'école ;
- participer à l'organisation et au suivi des stages des élèves-maîtres, en coordination avec les formateurs des IFM ;
- participer à l'encadrement et à l'animation des élèves-maîtres ;
- participer à l'identification des besoins en matière de formation des enseignants, des directeurs d'écoles et des conseillers pédagogiques ;
- concevoir et élaborer des modules en rapport avec les besoins identifiés ;
- animer des modules ;
- procéder à l'évaluation des maîtres ;
- participer à l'organisation des examens scolaires ;
- participer à la mobilisation des populations autour des objectifs de scolarisation ;
- veiller au respect de la carte scolaire.

L'implantation des CAP doit tenir compte des réalités socioculturelles et économiques des différentes régions du pays. C'est ainsi qu'il est envisagé la création (construction et équipement) de 118 CAP dont 16 dans la région de Kayes, 20 dans la région de Koulikoro, 17 dans la région de Sikasso, 16 dans la région de Ségou, 20 dans la région de Mopti, 9 dans la région de Tombouctou, 4 dans la région de Gao, 3 dans la région de Kidal et 13 dans le District de Bamako.

Un CAP comprend :

- les bureaux de l'administration (Directeur de CAP, Conseillers pédagogiques, Secrétaire, Comptable) ;
- 2 salles pour les sessions de formation continue ;
- 1 bibliothèque ;
- 2 logements d'astreinte ;

- des moyens logistiques (véhicule, motos, micro-ordinateurs, téléphone, fax, appareil vidéo, rétroprojecteur) ;
- des installations solaires ou autres sources d'énergie.

• Les Instituts de Formation des Maîtres (IFM)

Les IFM sont chargés de la formation initiale des maîtres. De même, ils assurent des missions opérationnelles de mise en œuvre de toutes les activités de formation continue. A ce titre, ils assurent le perfectionnement continu des Conseillers Pédagogiques (en fonction des besoins exprimés par les Académies d'enseignement). Ils appuient également les CAP dans la conception et l'élaboration des modules de formation continue en rapport avec les besoins identifiés.

L'IFM doit être équipé en moyens logistiques : matériels de laboratoire, de technologie, micro-ordinateurs, téléphone, fax, véhicule, motos, rétroprojecteurs, installations solaires ou autres sources d'énergie.

• L'Institut de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (IFF-ETP)

L'Institut de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et Professionnel (IFF-ETP) assure la formation initiale et continue des formateurs des CFP, IPP, lycées techniques et de l'ECICA. L'IFF-ETP dans le cadre de sa mission utilisera les potentialités des structures de l'Education nationale. Il peut également utiliser les compétences humaines et les infrastructures du secteur privé. A cet effet, une convention et un cahier des charges lieront les structures impliquées à l'IFF-ETP.

• L'Université :

L'université aura en son sein des filières pour assurer la formation initiale des Directeurs de CAP, des professeurs de l'Enseignement Normal, de l'enseignement secondaire général et des Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire .

• La structure centrale de formation continue :

La création d'une structure de formation continue au niveau national est nécessaire et devra être rattachée à l'Université. Elle permettra de :

- constituer un point d'entrée des innovations pédagogiques pour l'éducation de base ;

- participer à la formation des formateurs des noyaux de formation dans les CAP et les IFM ;
- contribuer à la rédaction des modules d'animation au niveau des régions ;
- participer à l'évaluation des activités de formation continue au niveau des régions;
- constituer un observatoire du système de formation continue et dans ce cadre de capitaliser l'ensemble des points positifs des activités au niveau de certaines régions et de les disséminer à l'échelon des autres dans une politique d'échanges d'expérience ;
- assurer la formation continue des Directeurs de CAP, des professeurs des IFM, des Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire et du personnel de l'administration scolaire ;
- assurer la formation continue des professeurs de l'enseignement normal, de l'enseignement secondaire, général et technique.

4.8. UN PARTENARIAT VÉRITABLE AUTOUR DE L'ÉCOLE

4.8.1. Etat des lieux

La consultation élargie et le dialogue ont confirmé l'existence de partenaires sûrs, et dont la volonté de contribuer au développement est réelle.

Ces partenaires sont : Etat, Collectivités territoriales, Communautés, APE/Comités de gestion, Associations de Développement, ONG, Partenaires Techniques et Financiers, Syndicats d'Enseignants, Secteur Privé, Associations d'Elèves et d'Etudiants.

Mais la Consultation Elargie et le Dialogue ont aussi démontré les pertes importantes d'énergies et de ressources du fait de l'inorganisation de ce partenariat.

L'état des lieux se caractérise d'autre part par le contexte de décentralisation administrative qui prévoit une forte implication du privé. Il s'agit donc de réorganiser le partenariat autour de l'école à partir des potentialités et des capacités des collectivités territoriales, des communautés et du privé, appelés à jouer un rôle complémentaire à côté de l'Etat.

4.8.2. Options Fondamentales

La refondation du système éducatif, finalité du Programme Décennal, s'inscrit dans la politique de décentralisation de la troisième République qui doit se traduire par une gestion décentralisée de l'éducation. Celle-ci requiert :

- la reconnaissance de la complémentarité des rôles des différents partenaires ;
- la redéfinition des rôles ;
- l'implication résolue du privé.

4.8.3. Objectifs

Le partenariat, espace de concertation de tous les acteurs concernés par le développement de l'école, a pour objectifs :

- de mettre en synergie toutes les potentialités pour le développement de l'école ;
- d'assurer une meilleure circulation de l'information entre tous les acteurs concernés, et le suivi des actions ;
- d'instaurer les mécanismes permettant au partenariat de bien fonctionner ;

- de clarifier les rôles et les responsabilités des partenaires en tenant compte de leurs aptitudes et des spécificités de leurs interventions. Cette clarification assignera notamment :

« Pour l'Etat :

- la définition de la politique nationale ;
- l'appui aux autres partenaires pour la mise en œuvre de la politique nationale ;
- le contrôle et la coordination de sa mise en œuvre ;
- l'évaluation du système éducatif.

« Pour les collectivités territoriales :

- l'élaboration de leurs programmes de développement de l'éducation ;
- la participation à la définition de la carte scolaire ;
- la participation à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire ;
- le recrutement et la prise en charge des enseignants ;
- la construction, l'équipement et la gestion de l'école ;
- la gestion des compétences transférées par l'Etat en matière d'éducation.

« Pour les Communautés :

- la participation à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire ;
- le recrutement et la prise en charge des enseignants ;
- la construction, l'équipement des infrastructures, et la gestion de l'école ;
- la sensibilisation des populations et le recrutement des élèves ;
- la mobilisation des ressources ;
- l'identification des sites pour les écoles ;
- la participation à l'évaluation des activités scolaires.

« Pour les APE /Conseils de gestion scolaire

- la sensibilisation des populations ;
- la construction, l'équipement, l'entretien des infrastructures, et la gestion de l'école ;
- le recrutement des élèves ;
- la participation au recrutement ou le recrutement des enseignants ;
- la participation à la définition des contenus des programmes.

Enfin pour l'instauration d'un partenariat autour de l'école et au service de l'école, mettre en œuvre les actions prioritaires telles que :

- la mise en place d'un comité de gestion scolaire au sein de chaque école ;
- l'élaboration de cahier de charges partenariales entre les partenaires, et l'adoption des instruments juridiques nécessaires ;
- la formation des acteurs du partenariat ;
- le renforcement des capacités en moyens logistiques, financiers et matériels ;
- la reconnaissance d'utilité publique des APE ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

4.9. UNE RESTRUCTURATION ET UN AJUSTEMENT INSTITUTIONNEL NECESSAIRES A LA REFONDATION DU SYSTEME EDUCATIF

4.9.1. Etat des lieux

Le contexte administratif de la refondation du système éducatif national se caractérise par une forte centralisation qui se traduit par :

- l'accaparement par le niveau central du pouvoir de décision, d'instruction et de contrôle ;
- la concentration au niveau central des compétences techniques et des moyens matériels au détriment des niveaux opérationnels déconcentrés ;
- la non-conformité de l'organisation et des attributions des services aux principes fondamentaux de création, d'organisation et de fonctionnement des services en vigueur (Loi 94-9) ;
- la confusion entre les missions de conception et d'exécution.

4.9.2. Options fondamentales

La restructuration des services étatiques est une exigence de décentralisation. Elle est une condition institutionnelle de la décentralisation, et ne peut se réaliser, vu le contexte, sans la normalisation des structures suivant laquelle :

- les services centraux ont une vocation nationale, et sont chargés, d'une part d'élaborer les éléments de la politique du département, de veiller à en assurer l'exécution, d'autre part d'assurer la coordination et le contrôle technique des services régionaux, des services rattachés et des organismes personnalisés ;
- les services régionaux ont une vocation régionale, et sont chargés de la coordination, du suivi et du contrôle des services régionaux, sub-régionaux, et de l'appui-conseil aux collectivités territoriales ;
- les services régionaux dont en l'occurrence les Académies d'enseignement relèvent strictement de l'autorité administrative des Hauts Commissaires représentant l'ensemble des Ministres, et de l'autorité technique des directions centrales ;
- les services sub-régionaux assurent des fonctions de gestion, d'exécution et d'assistance aux collectivités territoriales et aux communautés.

Le deuxième fondement de la restructuration des services éducatifs est dicté par la spécificité des objectifs du Programme Décennal de l'Education : l'atteinte de ces objectifs requiert des structures spécifiques et appropriées.

4.9.3. Objectifs

L'objectif global est le renforcement des capacités des services éducatifs pour leur permettre d'assurer les fonctions qui seront les leurs dans une gestion décentralisée de l'éducation en général, et d'apporter en particulier l'appui nécessaire aux autres partenaires de l'éducation. L'atteinte de cet objectif passe par celle des objectifs intermédiaires suivants :

- redéfinir à chaque niveau les différentes missions en fonction des nouvelles finalités du système éducatif et des missions de l'Etat dans une gestion décentralisée de l'éducation ;
- conférer effectivement à chaque niveau les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. Dans un contexte de décentralisation il est important que de façon harmonisée un seuil minimum de ressources soit accordé pour le secteur de l'éducation par toutes les collectivités territoriales : au moins 20% des budgets respectifs;
- procéder à une délégation conséquente des pouvoirs aux structures déconcentrées de l'éducation ;
- mettre en place les outils de planification et de gestion en particulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines ;
- mettre en place des mécanismes et des instruments de suivi, d'évaluation et de réorientation des activités du programme.

4.9.4. Schéma Institutionnel (structures)

Le principe de base pour le développement du système éducatif est de faire de l'école le point de départ autour duquel le schéma est bâti. On identifie à partir de cette entrée les différents besoins, et on s'assure que les structures sont mises en place pour répondre effectivement à ces besoins. Le schéma institutionnel intègre la nouvelle dimension de décentralisation qui consiste à rendre aux communautés et aux collectivités la gestion du système éducatif, cette gestion se faisant en relation avec les structures déconcentrées.

- école : comité pédagogique composé des enseignants et de la direction de l'école avec un rôle d'appui du directeur qui est alors déchargé de cours, ainsi qu'un rôle clairement établi pour les syndicats. Ce comité bénéficie de l'appui technique des éléments du CAP et de celui des communautés.
- dans l'environnement immédiat de l'école : le comité de gestion scolaire composé des membres des différentes commissions (critères de décision, de genre, admis selon la décision de la communauté).

- le CAP, instance locale de mise en œuvre du programme décennal est chargé du suivi des écoles selon le principe d'amélioration de la qualité de l'enseignement et non d'évaluation-sanction de l'enseignant. Son rôle dans la formation continue des enseignants est vitale, et en tant que premier niveau de structuration formelle du schéma institutionnel, le CAP mérite d'être bien doté en ressources matérielles, financières et surtout humaines (dont les nouvelles qualités sont garantes de la réalisation des objectifs de la politique éducative). Les relations des responsables du CAP avec les communautés et les collectivités sont importantes dans la vie de l'école.
- l'Académie d'Enseignement est l'instance au niveau régional de mise en œuvre de la politique du département, dans un contexte de décentralisation, mais en tant que structure technique déconcentrée de l'Etat. A ce titre elle coordonne au niveau régional les activités d'éducation et travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, notamment l'Assemblée régionale, qui de son côté, s'assure de la mise en œuvre de la politique éducative.
- Le Programme prévoit la création (construction et équipement) de 20 académies dont 3 dans la région de Kayes, 2 dans la région de Koulikoro, 3 dans la région de Sikasso, 3 dans la région de Ségou, 2 dans la région de Mopti, 2 dans la région de Tombouctou, 2 dans la région de Gao, 1 dans la région de Kidal et 2 dans le District de Bamako.
- l'Académie d'Enseignement apporte les appuis techniques nécessaires aux différents acteurs (structures techniques, collectivités territoriales, comités, communautés, promoteurs privés etc.) et propose les ajustements nécessaires.
- l'Académie d'Enseignement doit être dotée des moyens nécessaires à ses nouvelles tâches, et ses capacités notamment de planification, de promotion, de suivi, d'évaluation, de gestion, de communication doivent être considérablement renforcées.
- l'Académie d'Enseignement est chargée de tous les ordres d'enseignement (sauf le supérieur) au niveau régional.
- les services centraux chargés des fonctions d'orientation, de réglementation, de contrôle et d'évaluation :
 - la Direction Nationale de l'Education de Base ;
 - la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
 - la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel;
 - la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - les Directions Administratives et Financières.
- les services rattachés :

- la Cellule de planification, de statistique ;
- le Centre National d'Education ;
- le Centre National des Examens et Concours ;
- l'Inspection de l'Enseignement Secondaire.

Comité de pilotage du Programme Décennal
Université du Mali dont fera partie l'Institut des Langues à créer ;
Académie Africaine des Langues

4.10. UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION CENTREE SUR LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION AVEC TOUS LES PARTENAIRES

4.10.1. Etat des lieux

A partir de la décennie 90, de réels efforts de progrès ont été entrepris dans le domaine de l'éducation. Cependant, si des progrès ont été enregistrés au plan quantitatif (augmentation du taux de scolarisation et des infrastructures scolaires, beaucoup reste à faire au plan qualitatif).

Aujourd'hui, l'éducation se caractérise par une perception de crise : méfiance, inadéquation formation emploi, etc. Ce trait de caractère demeure une identité remarquable tant chez les étudiants, les parents, les enseignants qu'au sein de la presse entraînant du coup une crise de confiance généralisée.

La préparation du programme décennal a été menée de manière très participative, sur base de consultation, de dialogue et de négociation, à la différence de bien des projets qui souvent ont été formulés de l'extérieur sans associer ni les bénéficiaires ni ceux qui sont en charge de la mise en œuvre du projet. L'échange d'information, le dialogue, la négociation ont été un principe directeur de l'équipe du PRODEC et cela a permis d'atteindre des résultats satisfaisants en termes de prise en compte des préoccupations des acteurs et bénéficiaires mais aussi de leur propre préparation dans la perspective de la mise en œuvre du programme.

Cette expérience de communication doit être capitalisée et renforcée pour l'exécution d'un programme de 10 ans qui prévoit la restructuration de l'enseignement fondamental, une utilisation systématique des langues nationales, de nouvelles stratégies en matière de formation déconcentrée et de recrutement décentralisé des enseignants, une politique de sélection aux niveaux du secondaire général et technique et du supérieur, l'application rigoureuse de critères de mérite et de compensation sociale pour les bourses, tout cela se réalisant dans un contexte de gestion rationnelle des moyens par l'Etat, les collectivités territoriales, le privé et les communautés.

L'exécution d'un tel programme exige une stratégie de communication adéquate et soutenue pour le lancement et tout au long de la mise en œuvre de la politique. Cette stratégie a été proposée par une équipe d'experts nationaux et internationaux et discutée avec l'équipe du PRODEC²¹.

4.10.2. Option fondamentale

L'expérience dans la préparation du Programme Décennal commande que pour sa mise en œuvre et sa réussite, il est vital d'instaurer et nourrir un dialogue permanent avec et entre les partenaires à chaque phase du programme.

4.10.3. Objectifs

4.10.3.1. Objectif général

- contribuer à la réussite du programme décennal par l'information, la communication et la mobilisation autour du programme.

4.10.3.2. Objectifs spécifiques

- informer et sensibiliser tous les partenaires avant la mise en œuvre du Programme et assurer la mobilisation sociale tout au long de la mise en œuvre ;
- mettre en place les mécanismes nécessaires à la remontée de l'information de la base au sommet et à la communication dans les deux sens ;
- renforcer et réorienter les éléments du programme en tenant compte des résultats de la stratégie de communication.

4.10.4. Stratégies

4.10.4.1 Unité stratégique

Cette stratégie de communication comporte beaucoup d'activités effectuées par beaucoup d'acteurs et de communicateurs, dans des contextes différents, sur une période relativement longue et dans le respect des particularités linguistiques, régionales, partisanes, religieuses, étudiantes, démographiques et politiques.

Pour être efficace et éviter la confusion, les amalgames et les gaspillages de ressources, une telle stratégie doit constamment se référer à un principe d'unité. Ce principe d'unité se décline, en l'occurrence, de la manière suivante :

Un message central, rassembleur, mobilisateur :
CONFIANCE

Une image intégratrice :
PARENT / ENSEIGNANT / ENFANT

Un lieu symbolique :
L'ÉCOLE DANS SA COMMUNAUTÉ

Les cinq groupes suivants de stratégies répondent aux cinq objectifs visés. Elles s'inscrivent dans un contexte national où les partenaires de l'éducation donnent l'impression de devoir consacrer l'essentiel de leurs énergies à résoudre des crises tandis que, de leur côté, les artisans de l'information ne paraissent pas en mesure d'assurer une couverture de presse qui mette d'abord en valeur les enjeux et les contraintes propres à l'éducation, au savoir, à l'enseignement, au développement.

Ces stratégies recourent à l'ensemble des dimensions de la communication : diffusion, organisation, négociation, publication, information, animation, conversation, consultation, documentation, liaison, interprétation, mobilisation, rétroaction, etc. Surtout, elles assument que le processus du développement de l'éducation passe nécessairement par la participation des parents, des enseignants, des enfants et de leurs nombreux partenaires des secteurs public et privé. C'est pourquoi le but de ces stratégies consiste à susciter la création d'espaces publics d'échanges et d'interactions susceptibles de donner toute sa vitalité au programme décennal.

Cette deuxième section présente successivement les stratégies, les activités et les résultats attendus selon les cinq grands objectifs de la stratégie de communication.

4.10.4.2. Stratégies liées aux objectifs

Huit stratégies pour instaurer et nourrir un dialogue permanent avec et entre les partenaires à chaque phase du programme.

- 1. Elaborer une stratégie de communication.
- 2. Préparer un projet de rencontres avec les ministres concernés.
- 3. Préparer et offrir un séminaire de synthèse à l'intention des responsables centraux et régionaux.
- 4. Rédiger et diffuser un bulletin de liaison à l'intention des partenaires et des journalistes et responsables de médias.

- 5. Etablir un programme régulier de relations avec la presse et les médias.
- 6. Etudier les modalités d'installation et de gestion d'un réseau électronique reliant les pouvoirs centraux, les Académies d'enseignement et les CAP en passant par le nœud Malinet.
- 7. Plaider constamment en faveur du soutien au programme décennal chaque fois qu'on débat des questions d'intérêt national.
- 8. Recourir aux méthodologies, techniques, médias, expériences et expertises en matière de communications communautaires.

Neuf stratégies pour contribuer à la réussite du programme décennal par l'information, la communication et la mobilisation.

- 1. Confier la coordination de la stratégie de communication à un mécanisme rattaché au comité de pilotage du programme.
- 2. Déléguer l'exécution régionale de la stratégie à une unité de la communication.
- 3. Recruter un responsable de l'information et de la communication pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie de communication.
- 4. Négocier et signer un protocole d'entente avec la structure responsable de la politique de communication pour le développement.
- 5. Négocier et signer des protocoles d'entente avec ORTM, ASSEP, AMAP, URTEL, etc.
- 6. Négocier et signer des protocoles d'entente avec DNEB, CESPA, ONG, etc.
- 7. Coordonner les stratégies de communication du Programme décennal avec celles du Programme Santé et de la Mission de Décentralisation.
- 8. Installer un réseau Internet / Intranet reliant les pouvoirs centraux, les Académies d'enseignement, les CAP et les communautés.
- 9. Accroître les capacités des médias, principalement de la radio et de la presse.

Huit stratégies pour informer et sensibiliser tous les partenaires avant la mise en œuvre du Programme et assurer la mobilisation sociale tout au long de la mise en œuvre.

- 1. Adopter une image de marque unifiée pour toutes les activités de communication du programme décennal.

- 2.Créer un collège permanent de personnalités engagées dans la promotion du programme décennal.
- 3.Organiser une campagne de lancement à l'intention des partenaires de l'école.
- 4.Organiser une campagne de lancement à l'intention du grand public.
- 5.Diffuser la documentation pertinente dans les Académies d'enseignement, les CAP et les communautés.
- 6.Planifier et gérer un programme régional régulier et permanent de consultation.
- 7.Développer les méthodes, les techniques et les médias adaptés aux communications communautaires.
- 8.Planifier un programme de sponsoring des activités culturelles et sportives des écoles, des élèves et des étudiants

Trois stratégies pour mettre en place les mécanismes nécessaires à la remontée de l'information de la base au sommet et à la communication dans les deux sens.

- 1.Organiser la rétroaction de l'information aux niveaux local et régional.
- 2.Développer les communications communautaires au niveau de l'école.
- 3.Etablir des critères d'évaluation périodique.

Cinq stratégies pour renforcer et réorienter les éléments du programme en tenant compte des résultats de la stratégie de communication.

- 1. Demander un rapport mensuel au coordinateur national de la stratégie.
- 2.Demander un rapport trimestriel aux coordinateurs régionaux de la stratégie.
- 3.Tenir une rencontre bilan régionale annuelle avec les partenaires du programme.
- 4.Echanger régulièrement avec la presse sur les résultats de la stratégie.
- 5.Tenir une évaluation externe annuelle des résultats de la stratégie.

4.11. UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT SOUTENUE, EQUILIBREE, RATIONNELLE ET S'INSCRIVANT DANS LA DECENTRALISATION

4.11.1. Etat des lieux

Le Mali a alloué en moyenne 2,3% du PIB au système éducatif de 1993 à 1996 pendant que la moyenne des pays au sud du Sahara pour la même période était de 4%. Le gouvernement a accordé sur son budget d'Etat au système éducatif de 1993 à 1996: 21,62 à 22,53%. Cette part dépasse celle de la moyenne des pays au sud du Sahara qui n'ont alloué que 14% environ durant la même période.

Pour le financement du système éducatif le budget national contribue à plus de 66%, suivi du budget spécial d'investissement avec plus de 22%. La répartition des dépenses par nature montre entre autre que près de 60% des ressources sont allouées aux dépenses de personnel, plus de 16% aux bourses et 13% environ au matériel didactique.

La bourse, initialement introduite pour récompenser l'excellence et venir en aide aux élèves et étudiants socialement défavorisés, ne répond plus pleinement à ces deux attentes. Ainsi, les critères sociaux, difficilement maîtrisables, permettent à beaucoup d'étudiants de bénéficier de la bourse. En plus, il n'existe pas de stratégies qui incitent les filles à s'inscrire dans les enseignements secondaire et supérieur.

La répartition des dépenses par ordre d'enseignement en 1996 montre que le fondamental (y compris l'alphabétisation, le préscolaire et le normal) a reçu 57% des allocations budgétaires, le secondaire général et technique 14%, le professionnel 11% et le supérieur 18%.

Les coûts unitaires de formation en 1996 sont de 17.707 F C.F.A. pour un élève du premier cycle, 43.039 F pour un élève du second cycle, 145.800 pour un élève du secondaire et 432.263 pour un étudiant.

Le Gouvernement du Mali et les Partenaires Techniques et Financiers ont alloué dans le cadre des budgets spéciaux d'investissement 1993-1996 : 3,0 ; 7,5 ; 9,9 et 10,9 milliards de F C.F.A. au secteur de l'éducation. Il faut cependant reconnaître que la part du budget spécial d'investissement alloué à l'éducation est resté modeste sur la période sus-indiquée passant de 4,56% en 1993 à 6,17% en 1996.

Bien que l'Etat alloue une part importante du budget récurrent au système éducatif, on constate que :

- en 1996, le Mali n'avait toujours pas atteint le taux de scolarisation de 50% indispensable pour qu'on amorce le décollage économique ;
- il n'y a pas une répartition équilibrée des ressources entre les ordres d'enseignement ;
- la répartition économique n'est pas optimale du fait que la plupart des ressources servent à payer les salaires et à attribuer des bourses au détriment du fonctionnement des services et de l'achat du matériel didactique, du matériel technique et autre équipement indispensable pour un enseignement de qualité ;
- la contribution du privé bien que réelle, n'est pas toujours chiffrée.

Le Gouvernement du Mali à travers un cadre de politique économique et financière à moyen terme 1996-1998, s'est engagé avec l'appui des partenaires techniques et financiers à :

- consolider les gains déjà obtenus sur le plan de la viabilité financière ;
- renforcer d'avantage la base d'une croissance économique durable. L'objectif ultime étant la réduction de la pauvreté à travers une croissance généralisée et soutenable, le développement des ressources humaines et une attention particulière aux besoins des plus vulnérables.

Les objectifs macro-économiques sur la période sont les suivants :

- atteindre un taux annuel moyen de croissance de 4,5% en termes réels. Il devrait en résulter une augmentation d'environ 1,5% par an de revenu par habitant ;
- ramener le taux d'inflation en termes de déflateur du PIB en moyenne entre 2% et 3% à partir de 1997 ;
- abaisser le déficit extérieur courant, transferts officiels exclus à 10,6% du PIB en 1998.

La politique de financement des coûts récurrents et des dépenses d'investissements du Programme Décennal va s'inscrire dans le cadre macro-économique ci-dessus visé. Cette politique se base sur les hypothèses suivantes :

- un taux de croissance annuel moyen en volume du PIB de 5% ;
- un taux de croissance annuel moyen en volume du Budget d'Etat de 2,5% ;
- un taux de croissance annuel moyen du rapport dépenses d'éducation /PIB de 1%.

4.11.2. Options fondamentales

Le développement des ressources humaines étant un axe prioritaire dans le document de politique économique et financière, le Programme Décennal de Développement de l'Education bénéficiera d'une part accrue et soutenue de l'Etat, des collectivités territoriales, des communautés, du privé et des partenaires techniques et financiers. Pour ce faire, il faut :

- accroître la part du budget d'Etat allouée à l'éducation jusqu'à 27% en l'an 2008²² ;
- allouer au minimum 20% des budgets des collectivités territoriales à l'éducation pour faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement²³ ;
- mobiliser les communautés et le privé pour une contribution accrue à la prise en charge des dépenses éducatives ;
- sensibiliser davantage les partenaires techniques et financiers et les ONG au financement du système éducatif ;
- équilibrer les dépenses récurrentes entre les ordres d'enseignement en donnant la priorité à l'enseignement fondamental ;
- gérer de manière rationnelle les ressources allouées au système éducatif.

4.11.3. Objectifs

4.11.3.1. Mobilisation de ressources

Avec la mise en œuvre de la décentralisation, la promotion des initiatives communautaires et privées, la mobilisation des ressources pour faire face aux coûts récurrents et aux dépenses d'investissement sera une priorité du Programme Décennal de Développement de l'Education. Pour ce faire, il faut :

- reaffecter des ressources importantes du Budget d'Etat en faveur de l'éducation ;
- allouer une part importante des budgets des collectivités territoriales à l'éducation ;
- établir des contrats de financement de l'éducation entre l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, les ONGs et le privé²⁴.

²² Cf. Etude PRODEC - PNUD-UNESCO : Etude sur les aspects quantitatifs et financiers pour le développement du système éducatif 1998 -2008.

²³ Cela en tenant compte de la clef de répartition de la taxe de développement régional et local.

- négocier et mettre en œuvre des projets de développement du secteur de l'éducation en rapport avec tous les partenaires de l'école. Ces projets visent la réalisation des infrastructures et équipement, la formation continue, l'achat du matériel technique et de laboratoire. L'accent est mis sur les projets relatifs au développement de l'enseignement fondamental et de l'enseignement normal ;
- alimenter les fonds de péréquation prévus dans le cadre de la décentralisation;
- mettre en exécution chaque fois que cela est nécessaire le système de péréquation qui consiste à venir en aide aux collectivités défavorisées ou en difficultés.

Pour la prise en charge des dépenses d'investissements et d'équipements :

- Il est proposé que l'Etat et les partenaires au développement allouent une subvention de un million de F cfa aux communautés, aux collectivités et au privé pour l'équipement d'une salle de classe des écoles situées dans les régions de Sikasso, de Bamako, de Koulikoro et de Ségou (exceptés les cercles de la bande sahélienne de ces deux dernières régions). Le reliquat des coûts est à prendre en charge par ces communautés, ces collectivités et ce privé soit financièrement, soit par l'apport des matériaux locaux, soit par un investissement humain.
- Aussi, pour les besoins en salles de classe au fondamental dans les régions de Kayes, Mopti, Tombouctou, de Gao et de Kidal (y compris les cercles de la bande sahélienne des régions de Koulikoro et de Ségou) et des autres dépenses d'investissement, il est proposé que l'Etat prenne en charge les 10% et les partenaires au développement les 90% cela dans le cadre des projets à négocier, à programmer et à mettre en œuvre.

Quant aux charges récurrentes, elles seront du ressort du financement interne à l'exception des salaires et du matériel didactique pour lesquels une contribution des partenaires est sollicitée.

4.11.3.2. Equilibrage des dépenses récurrentes entre les ordres d'enseignement

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs abordés dans les ordres d'enseignement se traduiront par une allocation équilibrée des ressources destinées à faire face aux charges récurrentes entre ces ordres avec comme priorité l'enseignement fondamental

²⁴ Il ressort de l'Etude de l'IPE "le financement de l'enseignement fondamental" mars 1996 que ces partenaires ont pris en charge 22% des dépenses de ce sous-secteur.

et l'accroissement de la part des dépenses éducatives allouées à l'enseignement fondamental (y compris l'alphabétisation, le préscolaire et l'enseignement normal) de 57% en 1996 à 59% en 2008. Les parts allouées aux autres ordres d'enseignement seront respectivement à l'an 2008 de :

- 13% pour le secondaire général et technique contre 14% en 1996 ;
- 14% pour le professionnel contre 11% en 1996 ;
- 14% pour le supérieur contre 18% en 1996.

La part du matériel didactique dans les dépenses éducatives sera de 19% en l'an 2008. Le montant total des charges récurrentes passe de 30,1 en 1996 à 57,3 milliards en l'an 2008.

4.11.3.3. Gestion rationnelle des ressources

4.11.3.3.1. Gestion des bourses

La gestion rationnelle des bourses passe par :

- leur suppression au niveau de l'enseignement secondaire ;
- leur transformation en présalaire pour l'enseignement normal, compte tenu de la durée de la formation initiale des élèves-maîtres ;
- la redéfinition des critères d'attribution des bourses au niveau du supérieur en mettant l'accent sur les critères de performance. Toutefois, des mesures discriminatoires positives seront prises en faveur des filles (attribuer au minimum une demi-bourse aux étudiantes, les critères n'intervenant que pour la bourse entière) et des cas sociaux extrêmes ;
- le réinvestissement des économies réalisées sur l'allocation des bourses dans l'amélioration de la qualité par l'achat de matériels didactiques, techniques et de laboratoires.

4.11.3.3.2. Gestion des autres ressources

La gestion rationnelle des autres ressources financières, humaines et matérielles, nécessite :

- l'utilisation optimale des ressources humaines en faisant en sorte que les inscriptions budgétaires soient faites par poste et que les enseignants remplissent leur obligation de service ;
- l'application stricte des procédures de passation et d'attribution des marchés publics;
- l'application de manière permanente et efficiente de la comptabilité matière ;

- l'utilisation judicieuse des moyens logistiques ;
- l'informatisation des structures déconcentrées de l'éducation notamment des Académies d'enseignement et des Centres d'animation pédagogiques (CAP) dans le cadre de l'appui aux collectivités territoriales, aux communautés et au privé.

4.11.3.4. Subventions au privé

Le secteur privé sera impliqué davantage dans le financement, la gestion et l'offre de formation. Il accueille de plus en plus d'élèves orientés par l'Etat et mérite à ce titre un soutien se traduisant par :

- élaboration et signature de convention avec obligation de résultats pédagogiques et de tenue de comptabilité régulière et probante ;
- appui pour la recherche de financement bancaire ;
- allégement des taxes sur les matériels didactique, technique et de laboratoire dans le cadre du code des investissements.

4.11.3.5. Recrutement des enseignants du fondamental

Afin d'atteindre un des objectifs prioritaires qui est la scolarisation d'au moins 75% des enfants âgés de 7 ans à 12 ans, il faut recruter en moyenne 2 450 enseignants contractuels par an dont 2 000 pour les écoles publiques.

La prise en charge des dépenses liées au recrutement des enseignants sus-cités sera assurée en grande partie par les collectivités territoriales avec la mise en œuvre de la politique de décentralisation. En attendant le budget d'Etat fera face à la grande partie de ces dépenses. Les communautés et le privé recruteront les enseignants dont ils ont besoin.

Compte tenu des implications financières résultant de besoins importants en enseignants, il est nécessaire de solliciter la contribution exceptionnelle des partenaires techniques et financiers pour la prise en charge des nouveaux enseignants contractuels à recruter.

4.11.3.6. Amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

- élaborer un statut particulier pour l'enseignant contractuel ;
- doter les enseignants de moyens de travail adéquats (guide du maître, Kit pédagogique, matériel de laboratoire et équipements d'ateliers) ;
- promouvoir des cités d'enseignants en milieu rural et urbain ;

- faciliter l'accès aux prêts bancaires ;
- établir un plan de carrière du personnel enseignant ;
- renforcer l'action coopérative et mutualiste en milieu enseignant.

V. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Le programme décennal s'inscrit dans le cadre de la décentralisation qui elle-même se mettra en place progressivement. Cependant, les stratégies de démarrage du programme décennal ne sont pas forcément liées à la mise en œuvre de la décentralisation. Compte tenu du caractère très instrumental de certains aspects du programme décennal en tant que préalables à la phase d'exécution, des décisions importantes concernant leur mise en œuvre doivent être rapidement prises si l'on veut garantir l'atteinte des objectifs du programme décennal.

5.1. ELABORATION ET ADOPTION DE TEXTES

5.1.1. Mise en œuvre du nouveau schéma Institutionnel

L'une des prémisses de l'opérationnalisation efficiente de la mise en œuvre efficace du Programme Décennal dépend de ce processus. Il est lié à la célérité de la prise de décision pour la création des structures issues de la restructuration et au choix rationnel des ressources humaines et matérielles sur une base objective.

5.1.2. Elaboration d'un manuel de Procédures

L'élaboration et l'adoption d'un manuel de procédures est une priorité. Ce manuel sera un instrument important et devra être utilisé par le Comité de Pilotage, la DAF et la CPS. Il devrait être aussi détaillé et précis que possible. Ainsi un tel manuel pourrait :

- donner des indications sur les arrangements institutionnels et autres ;
- donner des indications par rapport au processus de planification et gestion décentralisées ;
- proposer une méthodologie pour le suivi-évaluation du PRODEC ;
- proposer un modèle pour la gestion des projets de l'éducation ;
- préciser les procédures pour la mobilisation des apports ;
- proposer des arrangements simplifiés pour la comptabilité
- et les paiements effectués par les organes de gestion du PRODEC ;
- proposer des définitions opérationnelles pour le suivi et la supervision, etc. ;

Ce manuel pourrait aider à résoudre tous les aspects institutionnels et surtout s'il devient le document de référence des organes de gestion du PRODEC.

5.1.3 Mise en place des conditions pour un véritable Partenariat

Ce processus est très important dans la mesure où il conditionne le succès de la mise en œuvre du PRODEC. Son efficacité dépendra de la définition du cadre de concertation et de la nature des relations devant exister entre les différents partenaires de l'éducation dans la synergie de développement de l'école. A cet égard on pourrait envisager l'élaboration et l'adoption de textes et règlements.

5.2. MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET MECANISMES INSTITUTIONNELS

5.2.1. Opérationnalisation des structures centrales

Ce processus doit être effectif en termes de dotation des services centraux en ressources humaines compétentes et en équipements, matériels adéquats et suffisants. A cet égard, il est important de procéder à la nomination des responsables des services centraux.

5.2.2. Transfert des compétences

Le schéma institutionnel s'inscrit dans le cadre de la décentralisation qui consiste à rendre aux communautés et aux collectivités la gestion du système éducatif. Ce transfert des compétences de gestion doit se faire en relation avec les structures déconcentrées, notamment entre les Académies d'enseignement, et les CAP et les autres partenaires du système éducatif au niveau de la gestion de l'école.

5.2.3. Planification stratégique du Programme Décennal

Afin de faire face aux contraintes de temps et d'éviter des retards par rapport aux prévisions et échéances du PRODEC, il est impératif d'élaborer un chronogramme des activités relatives aux différentes étapes de mise en œuvre en termes de programmation et de gestion.

5.2.4. Planification et gestion décentralisées

La planification et la gestion décentralisées visent à introduire les objectifs nationaux et régionaux du PRODEC en termes opérationnels.

A partir des données de la planification stratégique, cette approche a l'avantage de traduire en terme réel les concepts, de déterminer les compétences aux niveaux de la mise en œuvre de la carte scolaire, de la dynamique partenariale, de la stratégie de

communication et de confirmer les besoins et les engagements des différentes parties (Etat, Collectivités Territoriales, Communautés, Privés, Partenaires Techniques et Financiers).

5.2.5. Opérationnalisation du Comité de Pilotage

Etant l'organe de conception, de supervision et de suivi évaluation du programme décennal de l'éducation son opérationnalisation devient le point de départ du programme auquel toutes les autres phases sont liées.

5.3. DEMARRAGE DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES

5.3.1. Mise en œuvre de la stratégie de communication

Cette stratégie de communication sera l'instrument de plaidoyer du PRODEC en termes de diffusion et de dissémination des objectifs, des principes et de la finalité du PRODEC auprès de tous les partenaires de l'école. Elle introduit et accompagne le PRODEC tout au long de son exécution.

5.3.2. Elaboration des curricula

Cette activité est extrêmement importante dans la mesure où elle détermine et conditionne la viabilité des programmes scolaires, des méthodes pédagogiques, des profils, du matériel didactique, etc...

5.3.3. Formation des Formateurs du bloc unique de 9 ans

La formation des enseignants constitue un axe majeur du Programme décennal. La justification des besoins en enseignant est une des conditions de réussite du programme. A cet égard, il est impératif de procéder rapidement à la construction des IFM et des CAP.

5.3.4. Elaboration des plans d'action /Modélisation

La maîtrise du modèle de simulation au niveau régional permet d'élaborer les plans d'action régionaux, d'accélérer le processus de décentralisation du système et de rendre la gestion plus flexible et plus opérationnelle.

VI. RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DÉCENTNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Le Programme Décennal de Développement de l'Education malgré ses multiples avantages comporte certains risques, à savoir :

- l'insuffisance de la croissance économique par rapport au cadrage macro-économique projeté dans le programme. Les indicateurs actuels, notamment les résultats de *l'étude sur la croissance accélérée au Mali*, autorisent un certain optimisme mais l'économie est extrêmement vulnérable aux variations climatiques et à celles des prix des matières premières.
- un grand retard dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. La mise en œuvre effective de la décentralisation va créer les conditions optimales pour l'atteinte des objectifs du programme. Au regard, d'une part, de la lenteur avec laquelle la politique de décentralisation se mettra en œuvre et, d'autre part, en raison du caractère très instrumental de certains aspects du programme décennal en tant que préalables à la phase d'exécution, des décisions et mesures importantes doivent être prises afin de garantir l'atteinte des objectifs visés.
- le non-respect par tous les partenaires de l'éducation (Etat, collectivités territoriales, communautés, privés, partenaires techniques et financiers et ONG, etc.) de leurs engagements. La stratégie de communication telle que préconisée pour soutenir le programme avant et pendant sa mise en œuvre permettra de minimiser ce problème.
- la non maîtrise de la gestion des flux d'élèves et d'étudiants au niveau du secondaire et du supérieur. L'option fondamentale consistant à permettre au maximum d'enfants de fréquenter l'école jusqu'à la 9^e année conduira à un accroissement très important des effectifs. La gestion rationnelle des flux nécessite une politique de rigueur, d'information, de communication et de sensibilisation de tous les partenaires de l'école.
- le développement timide du secteur privé. Une des stratégies de mise en œuvre du programme décennal est le développement rapide du secteur privé dans le domaine de l'éducation. La non-réalisation de cette stratégie pourrait hypothéquer l'atteinte de plusieurs objectifs du programme, notamment l'augmentation du taux brut de scolarisation de 75% à l'année horizon, le développement des filières de formation au niveau secondaire et supérieur. Ce risque peut être minimisé si toutes les stratégies envisagées dans le programme

pour inciter le privé à investir dans le secteur de l'éducation sont mises en œuvre.

- l'insuffisance du nombre de bacheliers à recruter dans les IFM. La politique de recrutement des élèves maîtres dans les écoles de formation consiste à choisir prioritairement parmi les titulaires du baccalauréat. En cas de besoin, un recrutement pourrait être organisé parmi les titulaires du DEF.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
I. INTRODUCTION.....	2
1.1. ENVIRONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF.....	2
<i>1.1.1. Physique et démographique.....</i>	<i>2</i>
<i>1.1.2. Sociopolitique.....</i>	<i>2</i>
<i>1.1.3. Economique.....</i>	<i>3</i>
<i>1.1.4. Institutionnel.....</i>	<i>3</i>
1.2. HISTORIQUE ET EVOLUTION.....	3
II. DÉCLARATIONS GÉNÉRALES.....	5
2.1. OPTIONS FONDAMENTALES.....	5
2.2. LE CADRE PHILOSOPHIQUE.....	5
III . AXE REFERENTIEL DU PROGRAMME DECENTNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION : UN VILLAGE, UNE ECOLE ET / OU UN CENTRE D'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT.....	7
IV. AXES PRIORITAIRES DU PROGRAMME DECENTNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION.....	9
4.1. UNE EDUCATION DE BASE DE QUALITE POUR TOUS	10
<i>4.1.1. Etat des lieux.....</i>	<i>10</i>
4.1.1.1. Education préscolaire et spéciale.....	10
4.1.1.2. Enseignement Fondamental.....	10
4.1.1.3. Education Non Formelle.....	11
4.1.1.4. Enseignement Normal.....	11
<i>4.1.2. Options fondamentales</i>	<i>12</i>
4.1.2.1. Education préscolaire	12
4.1.2.2. Enseignement Fondamental	13
4.1.2.3. Une Education Non Formelle rénovée	15
<i>4.1.3. Objectifs.....</i>	<i>15</i>
4.1.3.1. Education préscolaire	15
4.1.3.1.1. Objectif quantitatif	16
4.1.3.1.2. Objectif qualitatif	16
4.1.3.2. Enseignement Fondamental	16
4.1.3.2.1. Objectif quantitatif	16
4.1.3.2.2. Objectif qualitatif	19
4.1.3.3. Education Non Formelle	19
4.1.3.3.1. Objectifs quantitatifs	19
4.1.3.3.2. Objectif qualitatif	20
4.1.3.4. Enseignement Normal	20
4.1.3.4.1. Objectifs quantitatifs	20
4.1.3.4.2. Objectif qualitatif	20
<i>4.2. UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ADAPTE AUX BESOINS DE L'ECONOMIE</i>	<i>21</i>
<i>4.2.1. Etat des lieux</i>	<i>21</i>
<i>4.2.2. Options fondamentales</i>	<i>23</i>
<i>4.2.3. Objectifs quantitatifs</i>	<i>24</i>
<i>4.2.4. Objectifs qualitatifs</i>	<i>25</i>
<i>4.3. UN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE RENOVE ET PERFORMANT</i>	<i>26</i>
<i>4.3.1. Etat des lieux</i>	<i>26</i>
<i>4.3.2 Options fondamentales</i>	<i>26</i>
<i>4.3.3. Objectifs quantitatifs</i>	<i>27</i>
<i>4.3.4. Objectifs qualitatifs</i>	<i>27</i>

4.4. UN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE QUALITE ADAPTE AUX BESOINS PRIORITAIRES ET AUX COUTS MAITRISES	28
4.4.1. <i>Etat des lieux</i>	28
4.4.2. <i>Options fondamentales</i>	29
4.4.3. <i>Objectifs quantitatifs</i>	31
4.4.4. <i>Objectifs qualitatifs</i>	32
4.5. UNE UTILISATION DES LANGUES MATERNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT FORMEL CONCOMITAMMENT AVEC LE FRANÇAIS	34
4.5.1. <i>Etat des lieux</i>	34
4.5.2. <i>Options fondamentales</i>	35
4.5.3. <i>Objectif</i>	35
4.6. UNE POLITIQUE OPERATIONNELLE DU LIVRE ET DU MATERIEL DIDACTIQUE	37
4.6.1. <i>Etat des lieux</i>	37
4.6.2. <i>Options fondamentales</i>	39
4.6.3. <i>Objectifs</i>	39
4.6.3.1. Objectifs quantitatifs	40
4.6.3.2. Objectifs qualitatifs	40
4.7. UNE POLITIQUE SOUTENUE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS	41
4.7.1. <i>Etat des lieux</i>	41
4.7.2. <i>Options fondamentales</i>	41
4.7.3. <i>Objectifs</i>	42
4.7.3.1. Objectif quantitatif	42
4.7.3.2. Objectif qualitatif	42
4.7.3.3. Les structures d'encadrement	44
4.8. UN PARTENARIAT VÉRITABLE AUTOUR DE L'ÉCOLE	48
4.8.1. <i>Etat des lieux</i>	48
4.8.2. <i>Options Fondamentales</i>	48
4.8.3. <i>Objectifs</i>	48
4.9. UNE RESTRUCTURATION ET UN AJUSTEMENT INSTITUTIONNEL NÉCESSAIRES À LA REFONDATION DU SYSTÈME EDUCATIF	51
4.9.1. <i>Etat des lieux</i>	51
4.9.2. <i>Options fondamentales</i>	51
4.9.3. <i>Objectifs</i>	52
4.9.4. <i>Schéma institutionnel (structures)</i>	52
4.10. UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION AVEC TOUS LES PARTENAIRES	55
4.10.1. <i>Etat des lieux</i>	55
4.10.2. <i>Option fondamentale</i>	56
4.10.3. <i>Objectifs</i>	56
4.10.3.1. Objectif général	56
4.10.3.2. Objectifs spécifiques	56
4.10.4. <i>Stratégies</i>	56
4.10.4.1. Unité stratégique	56
4.10.4.2. Stratégies liées aux objectifs	57
4.11. UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT SOUTENUE, ÉQUILIBRÉE, RATIONNELLE ET S'INSCRIVANT DANS LA DECENTRALISATION	60
4.11.1. <i>Etat des lieux</i>	60
4.11.2. <i>Options fondamentales</i>	62
4.11.3. <i>Objectifs</i>	62
4.11.3.1. Mobilisation de ressources	62
4.11.3.2. Équilibrage des dépenses récurrentes entre les ordres d'enseignement	63
4.11.3.3. Gestion rationnelle des ressources	64
4.11.3.3.1. Gestion des bourses	64
4.11.3.3.2. Gestion des autres ressources	64
4.11.3.4. Subventions au privé	65
4.11.3.5. Recrutement des enseignants du fondamental	65
4.11.3.6. Amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants	65
V. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	67
5.1. ELABORATION ET ADOPTION DE TEXTES	67
5.1.1. <i>Mise en œuvre du nouveau schéma institutionnel</i>	67
5.1.2. <i>Elaboration d'un manuel de Procédures</i>	67

<i>5.1.3 Mise en place des conditions pour un véritable Partenariat.....</i>	68
5.2. MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET MECANISMES INSTITUTIONNELS.....	68
<i>5.2.1. Opérationnalisation des structures centrales.....</i>	68
<i>5.2.2. Transfert des compétences.....</i>	68
<i>5.2.3. Planification stratégique du Programme Décennal.....</i>	68
<i>5.2.4. Planification et gestion décentralisées.....</i>	68
<i>5.2.5. Opérationnalisation du Comité de Pilotage.....</i>	69
5.3. DEMARRAGE DES ACTIVITES PRIORITAIRES.....	69
<i>5.3.1. Mise en œuvre de la stratégie de communication.....</i>	69
<i>5.3.2. Elaboration des curricula.....</i>	69
<i>5.3.3. Formation des Formateurs du bloc unique de 9 ans.....</i>	69
<i>5.3.4. Elaboration des plans d'action /Modélisation.....</i>	69

VI. RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION 70